



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

Servant de support au

Débat d'Orientations Budgétaires (DOB)

Le 16 mars 2023 à 18h30

A Saint-Avit de Tardes



Sommaire

Le Débat d’Orientations Budgétaires	4
Le contexte international et national.....	4
Contexte macro-économique.....	4
Contexte des collectivités territoriales et de la loi de finances.....	6
La rétrospective financière de Creuse Grand Sud :	10
Une situation financière qui s’améliore en 2022	10
Amélioration de la qualité comptable :.....	11
Clôture des comptes 2022.....	31
Conséquences vis-à-vis du plan de redressement	37
Un désendettement qui se poursuit avec une vigilance sur les taux d’intérêts	38
Structure et gestion de la dette	38
Vigilance sur les taux d’intérêts	40
Des investissements à prioriser.....	42
Des investissements nécessaires.....	42
Des ressources en conséquence	43
Des hausses récurrentes problématiques en fonctionnement.....	44
Des mesures du plan de sobriété payantes	44
Des mesures gouvernementales souvent inadaptées	45
Mais aussi des projets	45
Des services communautaires qui répondent aux besoins du territoire	45
L’évolution des ressources humaines	46
1 – Données générales	46
2– Organisation du travail.....	47
3- Évolution des effectifs.....	49
Un interventionnisme communautaire en subventions et contributions qui reste limité	52
Hypothèses des contributions obligatoires aux organismes de regroupement	52
Cotisations et subventions	52
Indemnités des élus.....	52
Charge de la dette	52
Des hypothèses de recettes plus favorables	53
Hypothèses de tarification des services	53
Hypothèses de gestion courante.....	53
Hypothèses de subventions, participations et dotations à percevoir.....	53
Hypothèses de fiscalité.....	56
La structure des relations Communes / Communauté de Communes	58

Attributions compensatrices	58
Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale (FPIC)	58
Les budgets annexes	60
Budget GEMAPI	60
Budget du SPANC	60
Budget des Zones d'Activités Économiques (ZAE)	60

Le Débat d'Orientations Budgétaires

Obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants et leurs EPCI, il doit se tenir dans les 2 mois qui précèdent le vote du budget primitif. Bien qu'il ne soit plus obligatoire pour Creuse Grand Sud, c'est un outil d'information budgétaire, qui permet à l'assemblée délibérante de débattre des orientations générales du budget en s'appuyant sur les hypothèses d'évolution en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions, les engagements pluriannuels envisagés notamment en investissement, les informations, les orientations et les perspectives en matière de structure et de gestion de la dette, les ressources humaines et les priorités du moment.

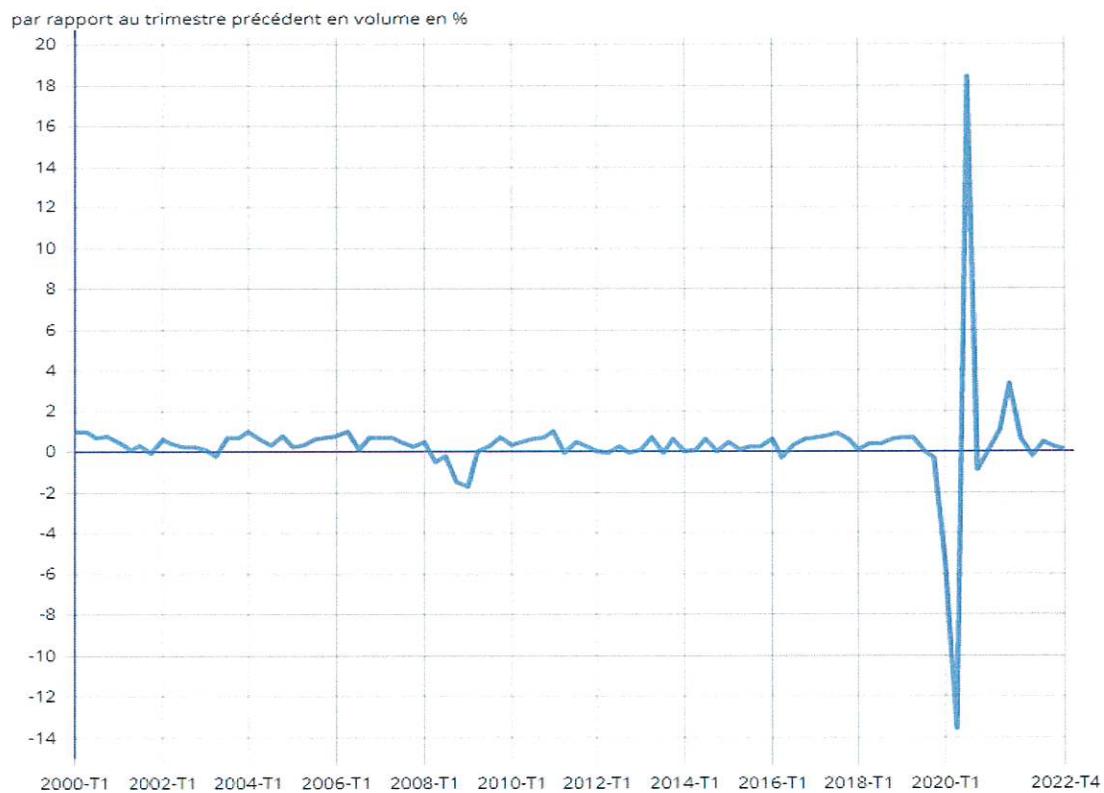
Le contexte international et national

Contexte macro-économique

Le contexte international et notamment en Europe est marqué par une forte inflation. Notamment on note une envolée du coût des fluides et des matières premières qui s'est accentuée en 2022.

Après le repli généralisé du PIB à l'échelle mondiale provoqué par la première vague épidémique de COVID 19 au 1^{er} trimestre 2020 et son rebond au 3^{ème} trimestre 2020 et plus léger en 2021, on voit que le PIB français reprend une évolution atone, conforme aux années précédentes. Le Projet de Loi de Finances pour 2023 a été construit sur une prévision de croissance à 1%, mais qui serait plutôt autour de 0,6% pour l'OCDE.

Évolution du produit intérieur brut



Note : données révisées ; les volumes sont mesurés aux prix de l'année précédente chaînés et corrigés des variations saisonnières et des effets des jours ouvrables.

Lecture : au 4^{ème} trimestre 2022, le produit intérieur brut (PIB) en volume augmente de 0,1 % par rapport au trimestre précédent.

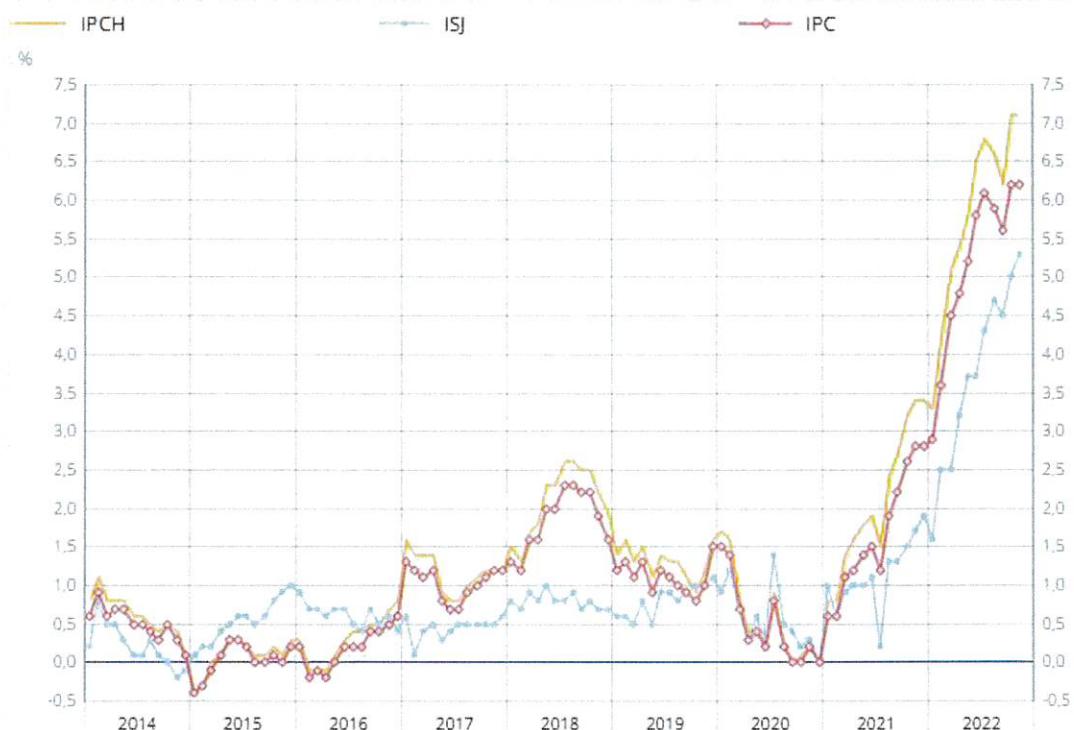
Champ : France.

Source : Insee, *comptes nationaux trimestriels - base 2014*.

Après un épisode de baisse en 2020, de 1,5 % en janvier 2020 à un plus bas de 0% en décembre, l'inflation (indice des prix à la consommation) a progressé de manière exponentielle entre 2021 et 2022 pour atteindre son plus haut au mois de novembre 2022 avec un indice des prix à la consommation harmonisé de + 7 ,1% (l'IPCH est l'indicateur qui sert de référence pour l'évolution des bases fiscales, voir plus bas).

Pour 2023, les prévisions de croissance s'établissent pour le Gouvernement à 4,2% contre 5,7% pour l'OCDE.

Glissements annuels de l'indice des prix à la consommation (IPC), de l'inflation sous-jacente (ISJ) et de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH)



Source : Insee

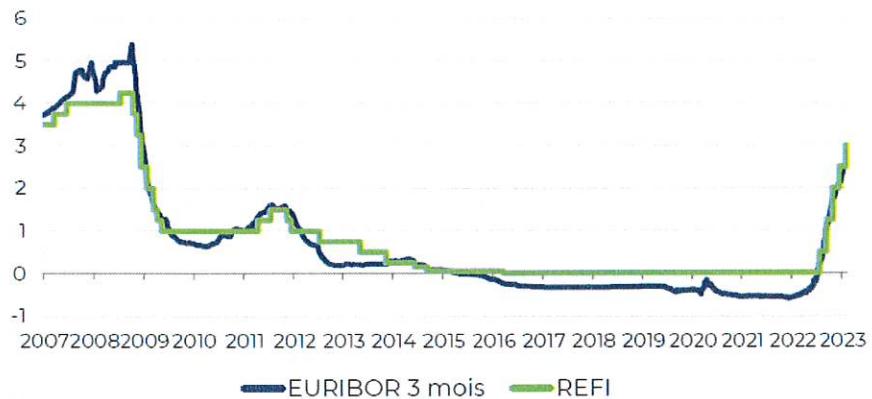
Le retour à la hausse des taux d'intérêts a entraîné un surcoût pour la gestion des emprunts notamment variables qui devrait se poursuivre.

Source : Refinitiv Datastream

OAT 10 ans et taux de swap euros 10 ans (%)



EURIBOR 3 mois et taux directeurs BCE (%)



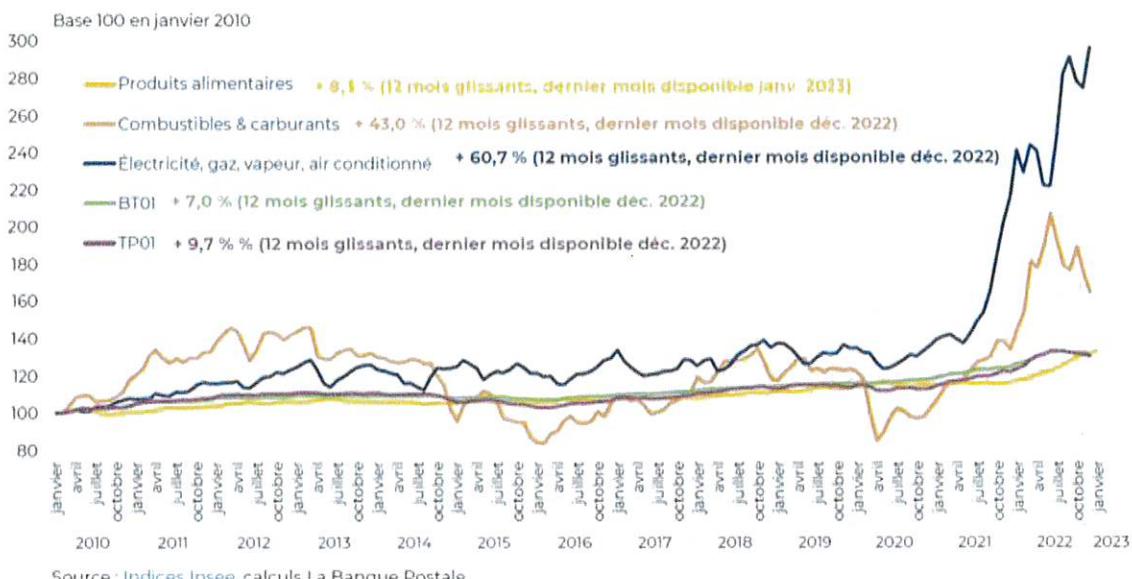
Source : Refinitiv Datastream

En effet, les 2 principaux index que sont Euribor 3 mois et l’Obligation Au Trésor (OAT) 10 ans sont à la hausse.

Contexte des collectivités territoriales et de la loi de finances

Le premier impact sur les finances locales est donc pour 2023 l’inflation, tant pour les fluides et carburants que pour l’évolution des taux d’intérêts.

Évolution de certains indices de prix impactant la dépense locale



Source : Indices Insee, calculs La Banque Postale

Cela impacte également le SMIC qui, en un an, a été revalorisé de 6,6 %, et le point d’indice des fonctionnaires de 3,5 points.

Aussi, parmi les premières mesures de la Loi de Finances pour 2023, on note :

- La poursuite du bouclier tarifaire
- La poursuite du dispositif de filet de sécurité (suivant de nouvelles modalités)
- La baisse du tarif de l'accise sur l'électricité
- L'instauration d'un amortisseur électricité qui permet qu'au-delà de 180 € par MWh l'État prend en charge 50% de la facture

Les mesures de revalorisation de la DGF devraient bénéficier essentiellement aux Communes.

En matière fiscale, on note que le gouvernement a fait le choix de ne pas modifier le calcul automatique de la revalorisation des bases. Pour mémoire, depuis 2018, l'indexation annuelle des valeurs locatives foncières, à la base des impositions locales (taxe d'habitation sur les résidences secondaires, taxes sur le foncier bâti et non bâti, cotisation foncière des entreprises, et TEOM) est fixée par le rapport entre l'indice IPCH de novembre N-1 et celui de novembre N-2.

On a vu plus haut qu'il s'établissait à son plus haut à 7,1%.

Indices des prix à la consommation

Evolutions annuelles (en %) : base 100 - année 2013

	Pondérations 2022	novembre 2021	octobre 2022	novembre 2022 (p)
Ensemble IPC*	10000	2,8	6,2	6,2
Alimentation	1649	0,5	12,0	12,2
- Produits frais	249	-0,7	17,3	12,5
- Autre alimentation	1400	0,7	11,1	12,1
Tabac	215	0,0	0,3	0,3
Énergie	886	21,6	19,1	18,5
Produits manufacturés	2444	0,8	4,2	4,4
Services	4806	1,9	3,1	3,0
Ensemble IPCH**	10000	3,4	7,1	7,1

(p) données provisoires

*: indice des prix à la consommation **: indice des prix à la consommation harmonisé

Champ : France hors Mayotte

Source : Insee - Indices des prix à la consommation

Il est à nouveau possible pour les collectivités de faire fluctuer le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et logements vacants, avec maintien du lien entre les taux.

La fraction de TVA générale venant compenser la perte de la taxe d'habitation des résidences principales devrait suivre le produit prévisionnel national (à confirmer).

La réforme principale pour les EPCI est la disparition de la CVAE, compensée par une nouvelle fraction de TVA générale.

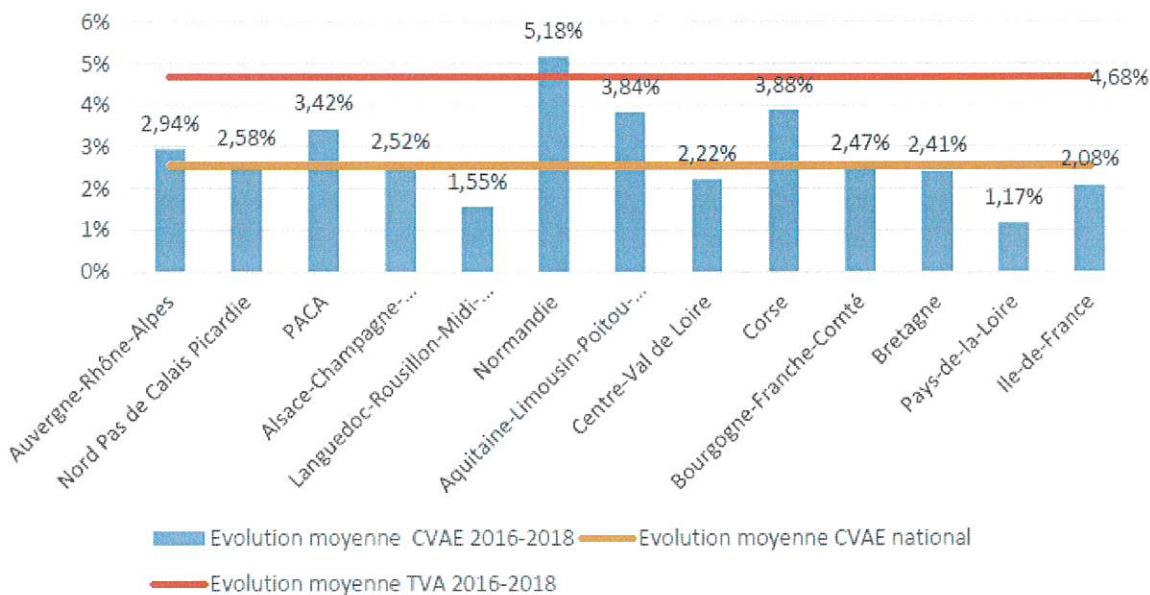
Pour les entreprises, suppression en deux ans

- Diminution de moitié des taux et seuils applicables à la CVAE versée en 2023
- Suppression définitive de la CVAE en 2024

Pour les collectivités, suppression dès 2023

- En 2023, la CVAE réduite de moitié est affectée au budget de l'État
- Compensation aux collectivités du bloc communal et aux départements assurée par une nouvelle fraction de TVA
- Évolution annuelle de la compensation par référence à celle du produit prévisionnel national de TVA inscrit au projet de loi de Finances
- Régularisation a posteriori sur la base du produit réel encaissé l'année précédente

Evolution comparée de la CVAE et de la TVA



Selon le Gouvernement, le passage de la CVAE à la fraction de TVA sera nettement bénéfique aux collectivités.

On note la suspension jusqu'en 2025 de l'intégration des valeurs locatives des locaux professionnels révisées en 2022.

Depuis 2022 pour le FCTVA: les dépenses concernant les documents d'urbanisme inscrites au compte 202 sont dorénavant éligibles.

Taxe d'aménagement : Assouplissement des modalités de définition du partage entre les communes et leur E.P.C.I. par délibérations conjointes :

- Modalités libres (plus de référence aux charges liées aux équipements)
- Délais libres
- Décisions valables jusqu'à leur modification

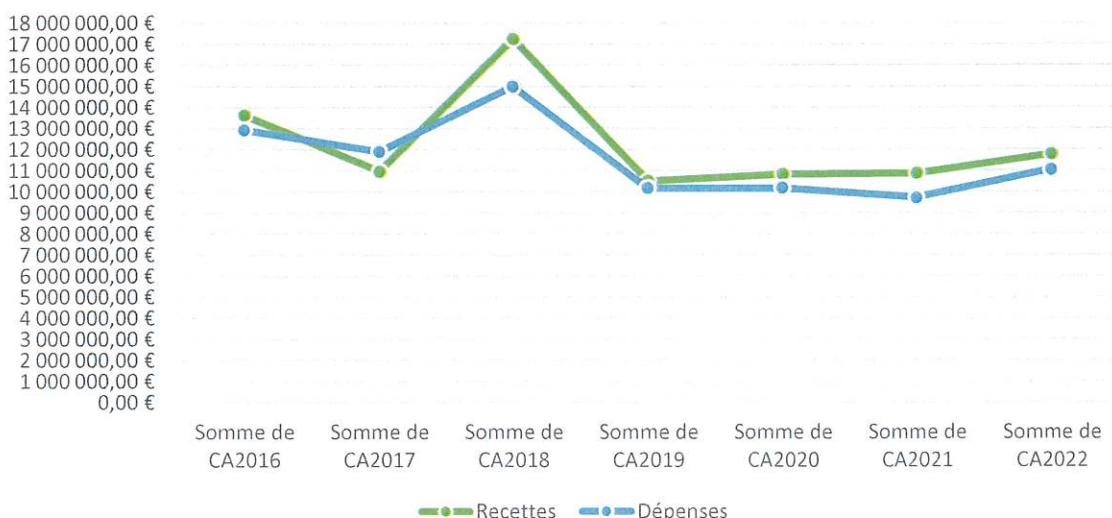
Création officielle du Fonds vert venant contribuer à l'accélération de la transition écologique et de la lutte contre le dérèglement climatique telle que prévue par la Loi Climat et résilience du 22 août 2021.

La rétrospective financière de Creuse Grand Sud :

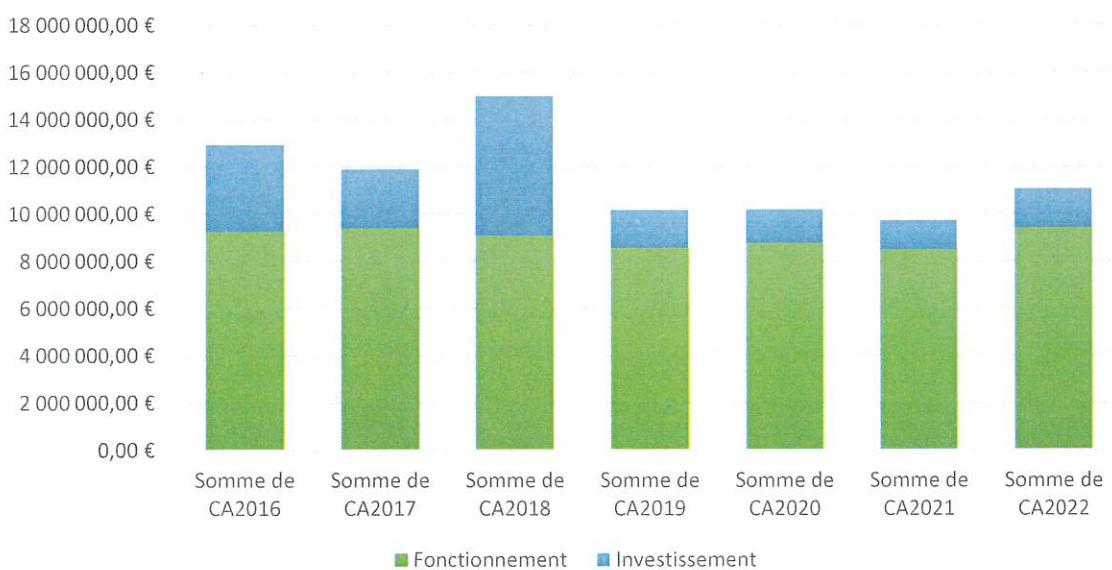
Préambule : les chiffres correspondant au CA 2022 sont encore susceptibles de modifications, le compte de gestion n'étant pas encore arrêté par la Comptable publique

Une situation financière qui s'améliore en 2022.

Evolution comparée des exercices

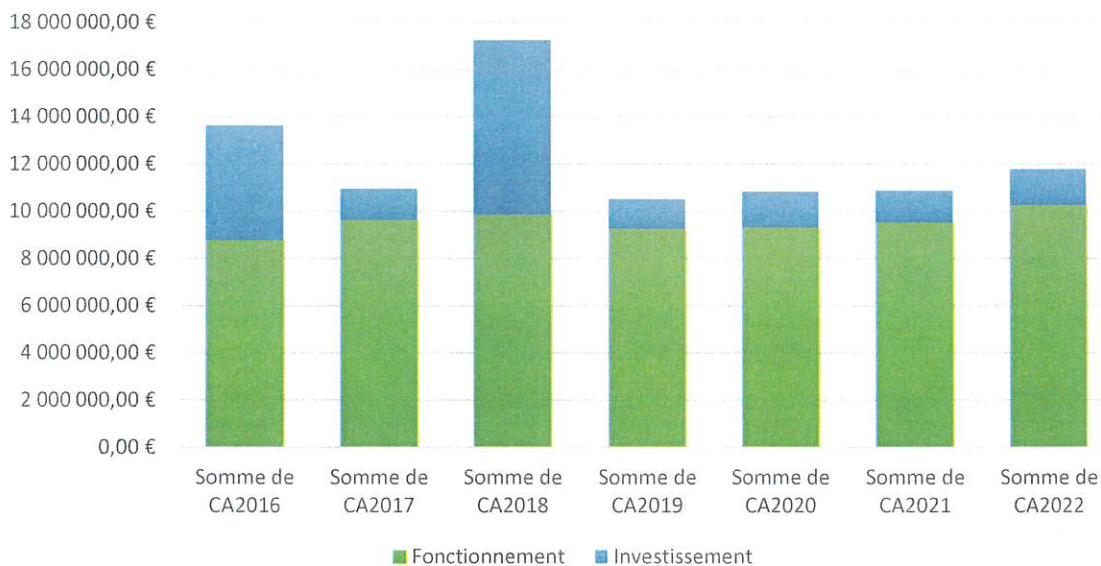


Evolution des dépenses totales



Valeurs	Fonctionnement	Investissement	Total général
Somme de CA2016	9 303 109,60 €	3 634 507,69 €	12 937 617,29 €
Somme de CA2017	9 423 054,74 €	2 479 442,34 €	11 902 497,08 €
Somme de CA2018	9 098 715,68 €	5 894 077,64 €	14 992 793,32 €
Somme de CA2019	8 570 651,72 €	1 597 116,53 €	10 167 768,25 €
Somme de CA2020	8 772 139,28 €	1 410 692,39 €	10 182 831,67 €
Somme de CA2021	8 498 846,50 €	1 225 063,58 €	9 723 910,08 €
Somme de CA2022	9 432 298,13 €	1 621 870,85 €	11 054 168,98 €

Evolution des recettes totales



Valeurs	Fonctionnement	Investissement	Total général
Somme de CA2016	8 813 666,50 €	4 820 871,15 €	13 634 537,65 €
Somme de CA2017	9 670 538,78 €	1 305 492,70 €	10 976 031,48 €
Somme de CA2018	9 881 058,07 €	7 368 520,55 €	17 249 578,62 €
Somme de CA2019	9 281 407,41 €	1 235 687,74 €	10 517 095,15 €
Somme de CA2020	9 327 215,24 €	1 511 706,47 €	10 838 921,71 €
Somme de CA2021	9 560 409,04 €	1 321 611,57 €	10 882 020,61 €
Somme de CA2022	10 306 362,28 €	1 480 826,16 €	11 787 188,44 €

Globalement dépenses et recettes ont connu une évolution positive. Si les dépenses ont augmenté notamment du fait de l'évolution des fluides, les recettes des services et la fiscalité (notamment la fraction de TVA) ont également augmenté, permettant de soutenir cette évolution.

Amélioration de la qualité comptable :

Quelques points d'amélioration : l'intégration de l'actif du Comptable qui permet de reprendre correctement l'ensemble des plans d'amortissement commencés, avec une nouvelle délibération sur la durée des amortissements. Une mise à jour également du passif avec reprise des subventions au compte de résultat.

Une amélioration des restes à recouvrer réalisée en partenariat avec la Comptable publique et refonte des moyens de paiement pour les usagers avec PayFip et CESU.

Des recettes à régulariser au 31/12 très limitées, avec notamment une régularisation de toutes les régies, dont la régie de la Taxe de séjour.

Le passage à la M57 développée pour le budget principal et création du budget GEMAPI en compte 45 d'opérations sous mandat.

Détail de l'évolution des dépenses de fonctionnement



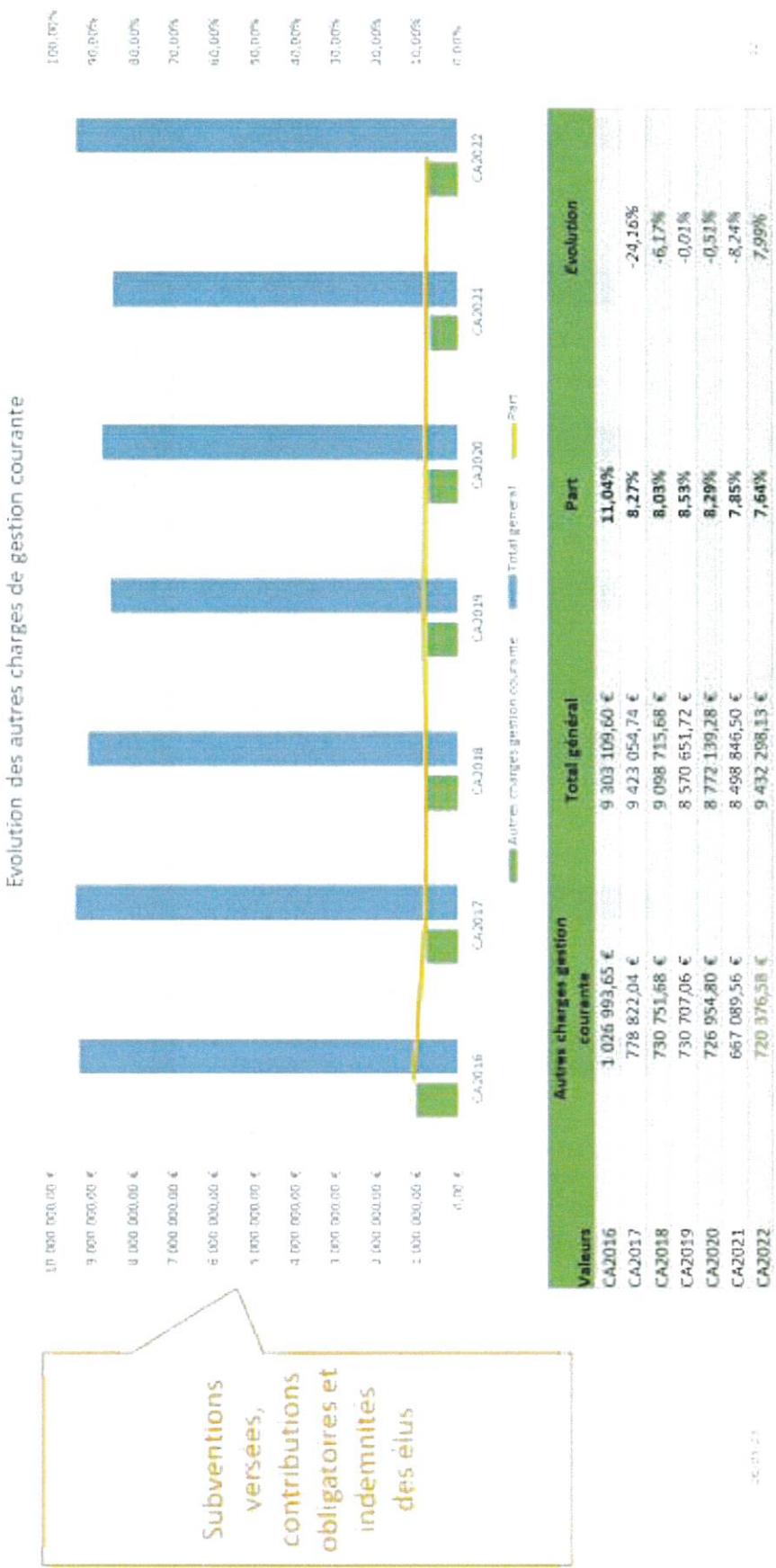
Détail de l'évolution des dépenses de fonctionnement



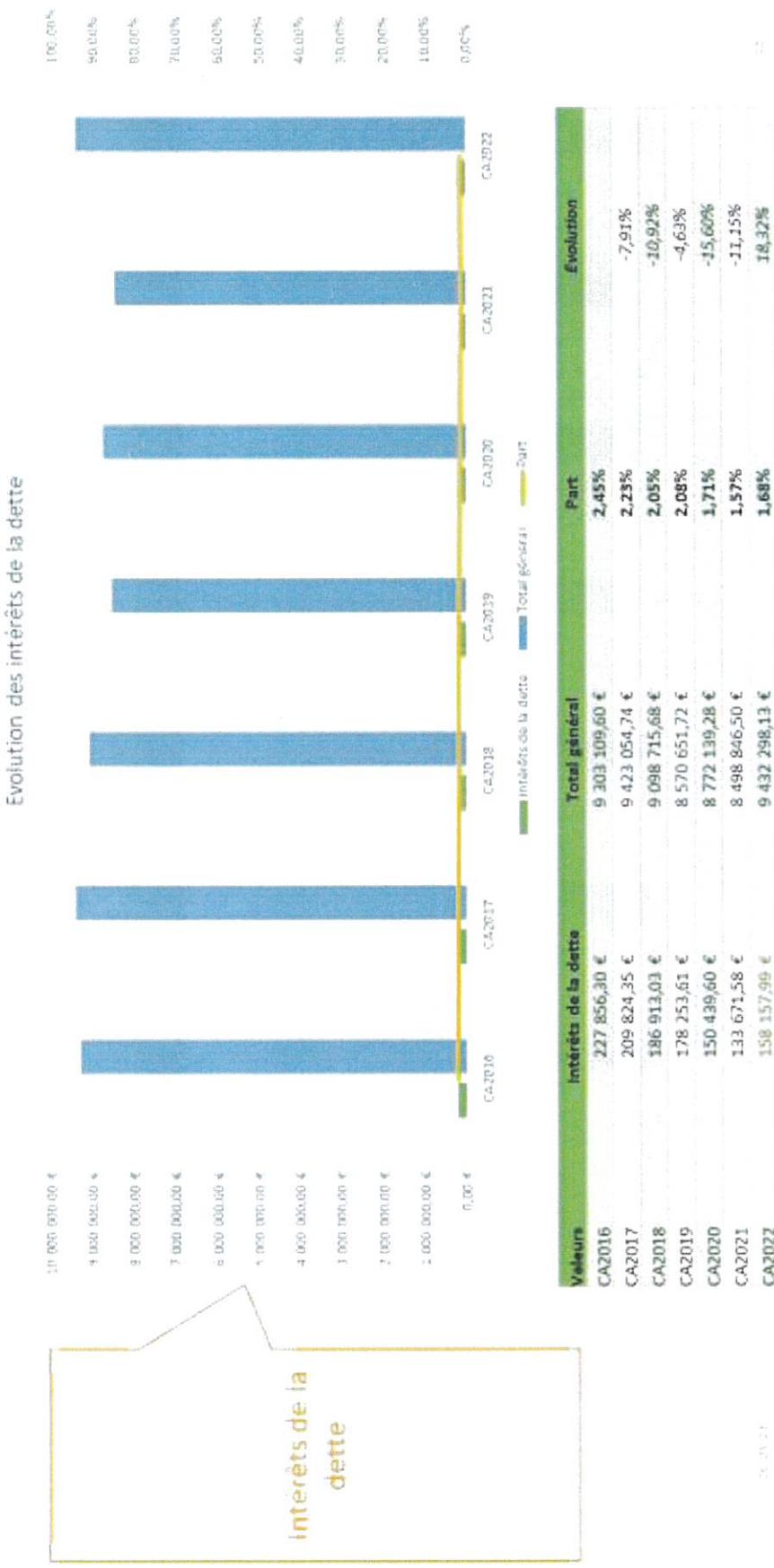
Détail de l'évolution des dépenses de fonctionnement



Détail de l'évolution des dépenses de fonct.



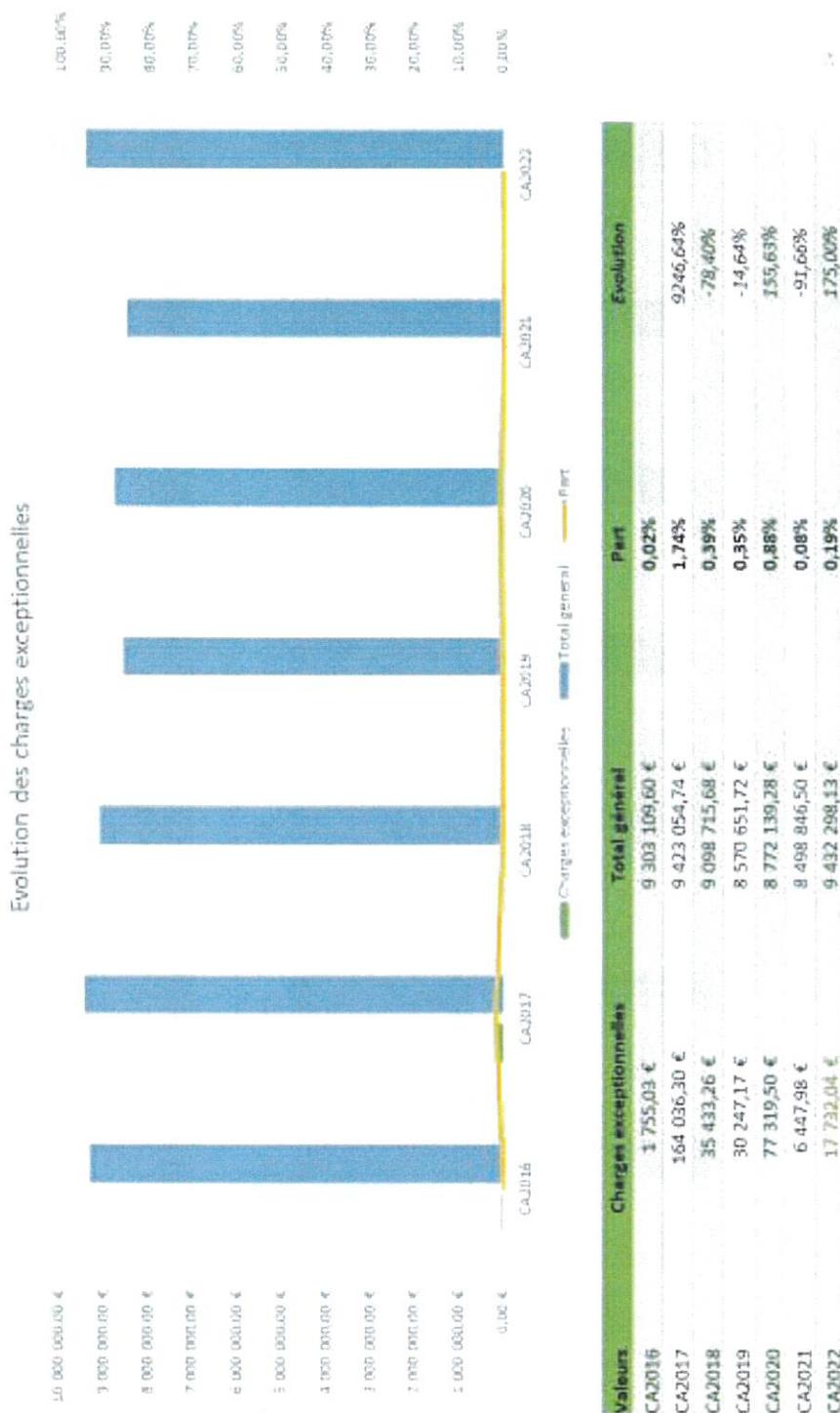
Détail de l'évolution des dépenses de fonction.



Détail de l'évolution des dépenses de fonct.

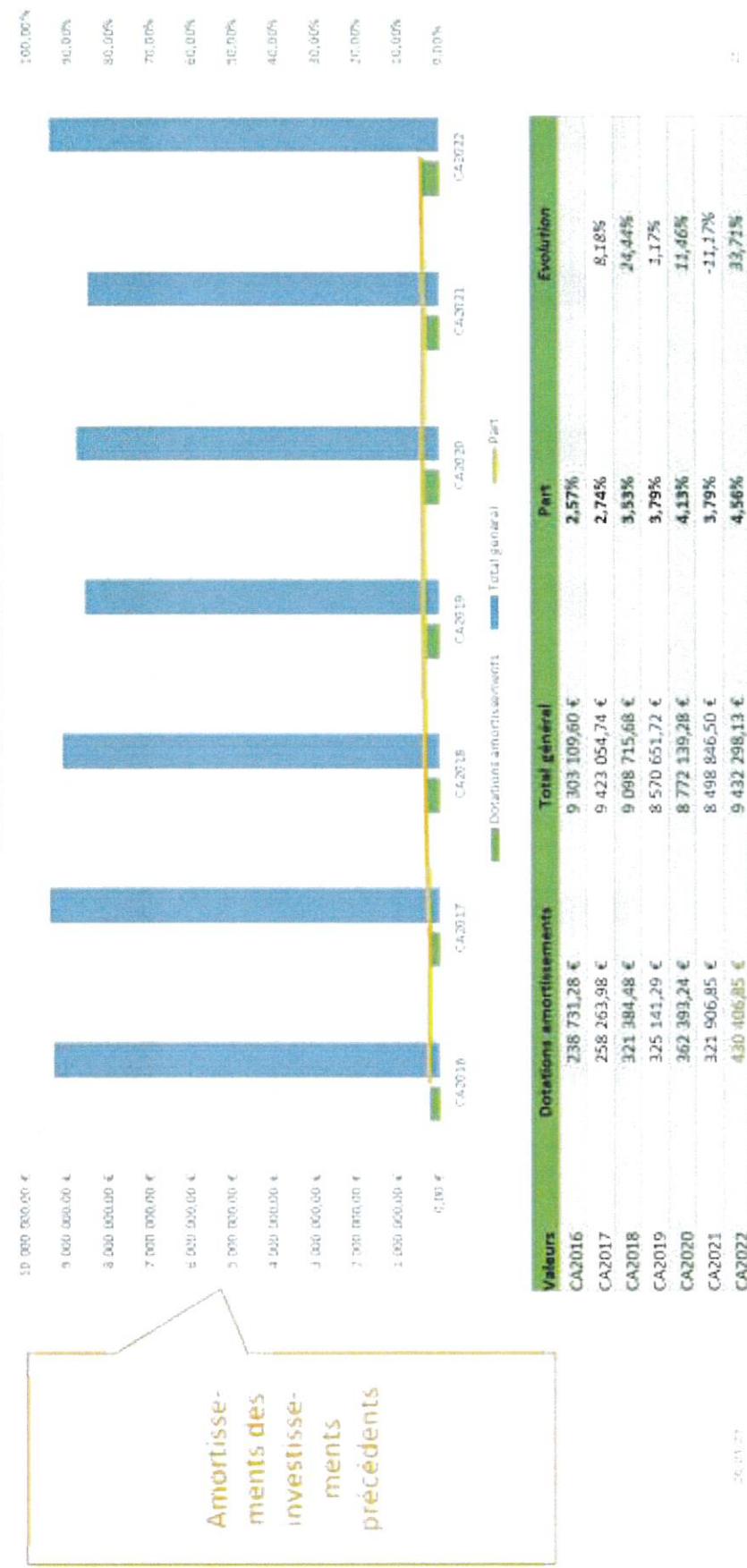
**Revertement
taxe de séjour
et dispositif
d'urgence aux
entreprises
(jusqu'en 2020)**

**Depuis
consacrée
essentiellement
aux annulations
de titres**



Détail de l'évolution des dépenses de fonct.

Evolution de la dotation d'amortissements



Détail de l'évolution des recettes de fonctionnement



Détail de l'évolution des recettes de fonct.



Détail de l'évolution des recettes de fonct.



Détail de l'évolution des recettes de fonctionnement



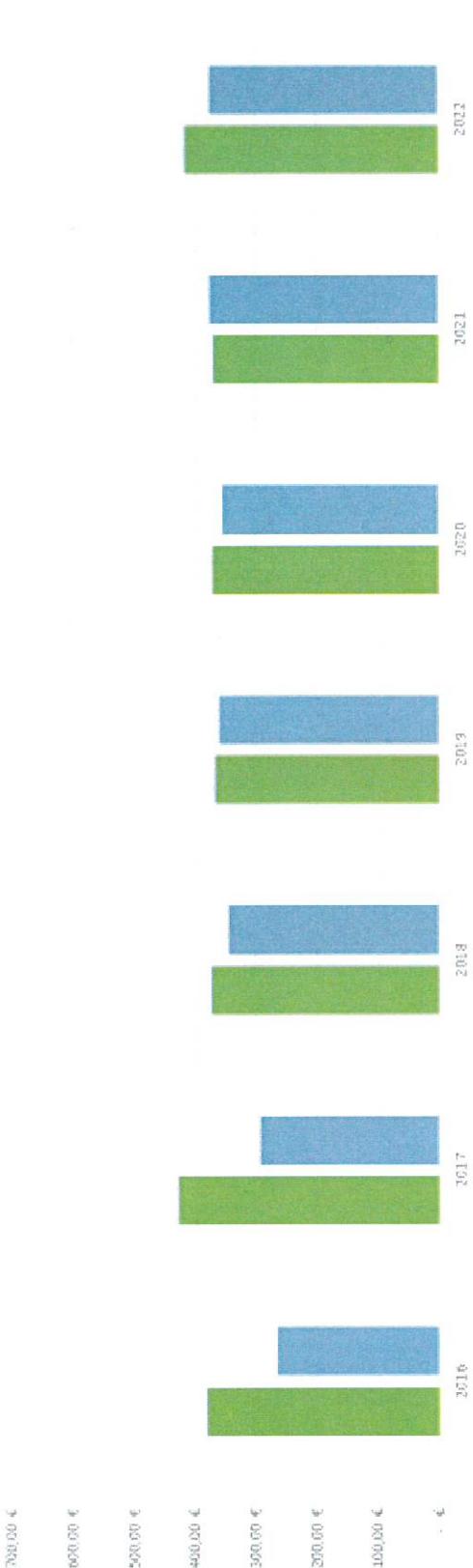
Détail de l'évolution des recettes de fonctionnement



Une évolution des ratios de structure plus favorable, même si la dette reste prégnante

Ratios de structure

Dépenses réelles de fonctionnement par habitant



Année	Montant	Population DGF	DRF/hab CGS	Evolution	Moyenne de la strate
2016	5 837 722,37 €	15335	380,68 €	264,00 €	
2017	6 501 701,28 €	15220	427,18 €	12,22%	293,00 €
2018	5 599 882,49 €	15000	373,33 €	-12,61%	345,00 €
2019	5 444 471,05 €	14850	366,63 €	-1,79%	359,00 €
2020	5 446 973,99 €	14663	371,48 €	1,32%	355,00 €
2021	5 340 320,32 €	14503	368,22 €	-0,88%	375,00 €
2022	5 985 129,18 €	14376	416,33 €	13,06%	375,00 €

* en retirant les opérations d'ordre

22

Source des ratios de la strate des EPCI de moins de 15000 habitants : Les collectivités locales en chiffres 2022, l'annuaire statistique de la Direction générale des collectivités locales

Ratios de structure

Produits des impôts directs par habitant



Source des ratios de la strate des EPCI de moins de 15 000 habitants : [Les collectivités locales en chiffres 2022, l'annuaire statistique de la Direction générale des collectivités locales](#)

Ratios de structure

Produits des impôts directs après versement de fiscalité par habitant



* en retranchant les versements aux Communes

2/2

Source des ratios de la strate des EPCI de moins de 15000 habitants : Les collectivités locales en chiffres 2022, l'annuaire statistique de la Direction générale des collectivités locales

Ratios de structure

Ratio
3

Recettes réelles de fonctionnement par habitant



2022

2021

2020

2019

2018

2017

2016

■ RRF/hab CGS ■ Moyenne de la strate

Année	Montant	Population DGF	RRF/hab CGS	Evolution	Moyenne de la strate
2016	5 567 010,55 €	15335	364,33 €		302,00 €
2017	7 109 811,61 €	15220	467,14 €	+28,22%	342,00 €
2018	6 888 689,70 €	15000	459,25 €	-1,69%	399,00 €
2019	6 480 368,03 €	14850	436,39 €	-4,38%	421,00 €
2020	6 491 478,07 €	14663	442,71 €	+1,45%	424,00 €
2021	6 723 839,71 €	14503	463,62 €	+4,72%	443,00 €
2022	7 356 191,93 €	14376	511,70 €	+10,37%	443,00 €

* en relevant les opérations d'ordre et réversement aux Communes et FNGIR

LEADER

Source des ratios de la strate des EPCI de moins de 15000 habitants : [Les collectivités locales en chiffres 2022](#), l'annuaire statistique de la Direction générale des collectivités locales

Ratios de structure



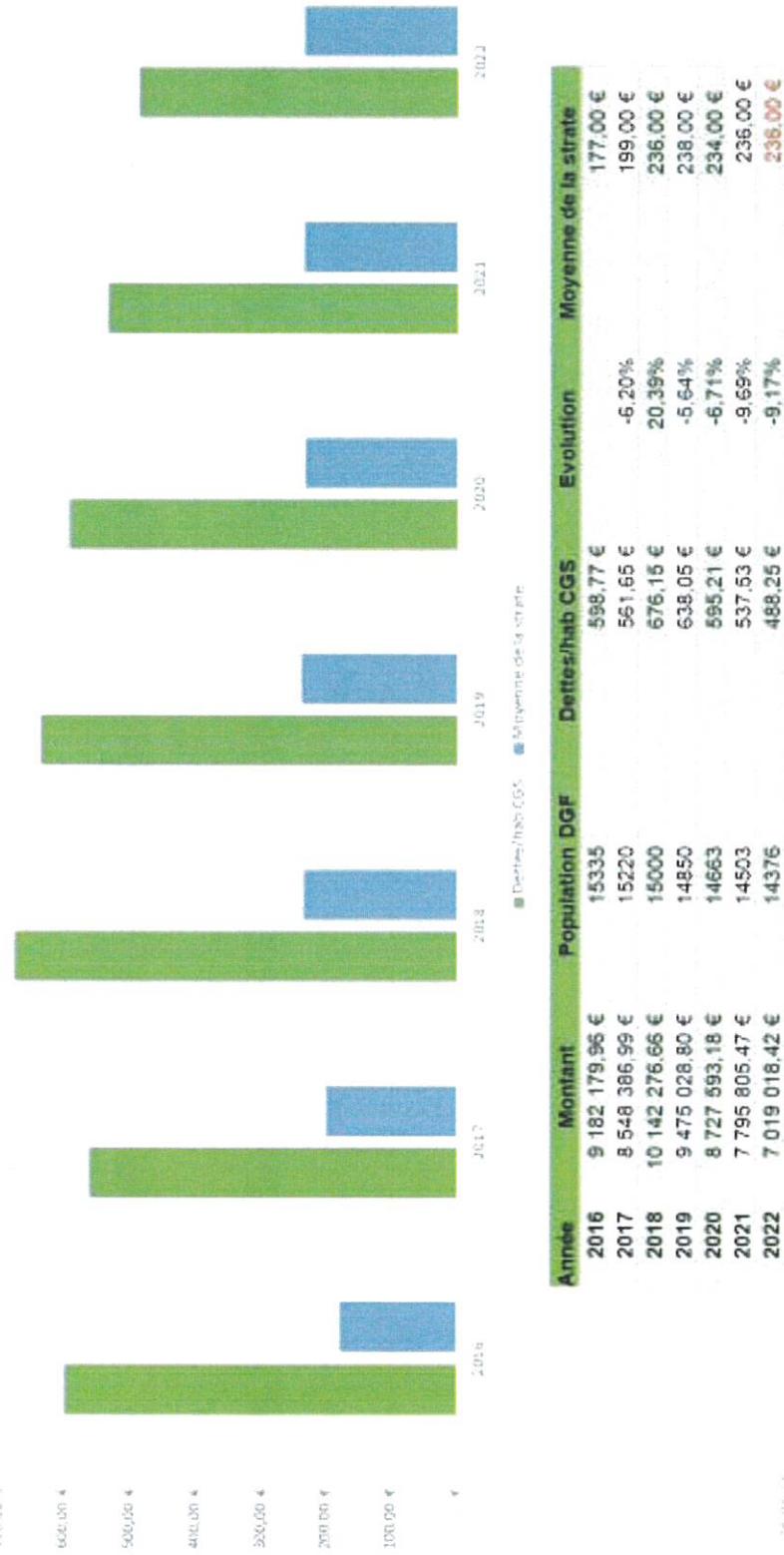
Dépenses d'équipement brut par habitant



Source des ratios de la strate des EPCI de moins de 15000 habitants : Les collectivités locales en chiffres 2022, l'annuaire statistique de la Direction générale des collectivités locales

Ratios de structure

Dettes par habitant

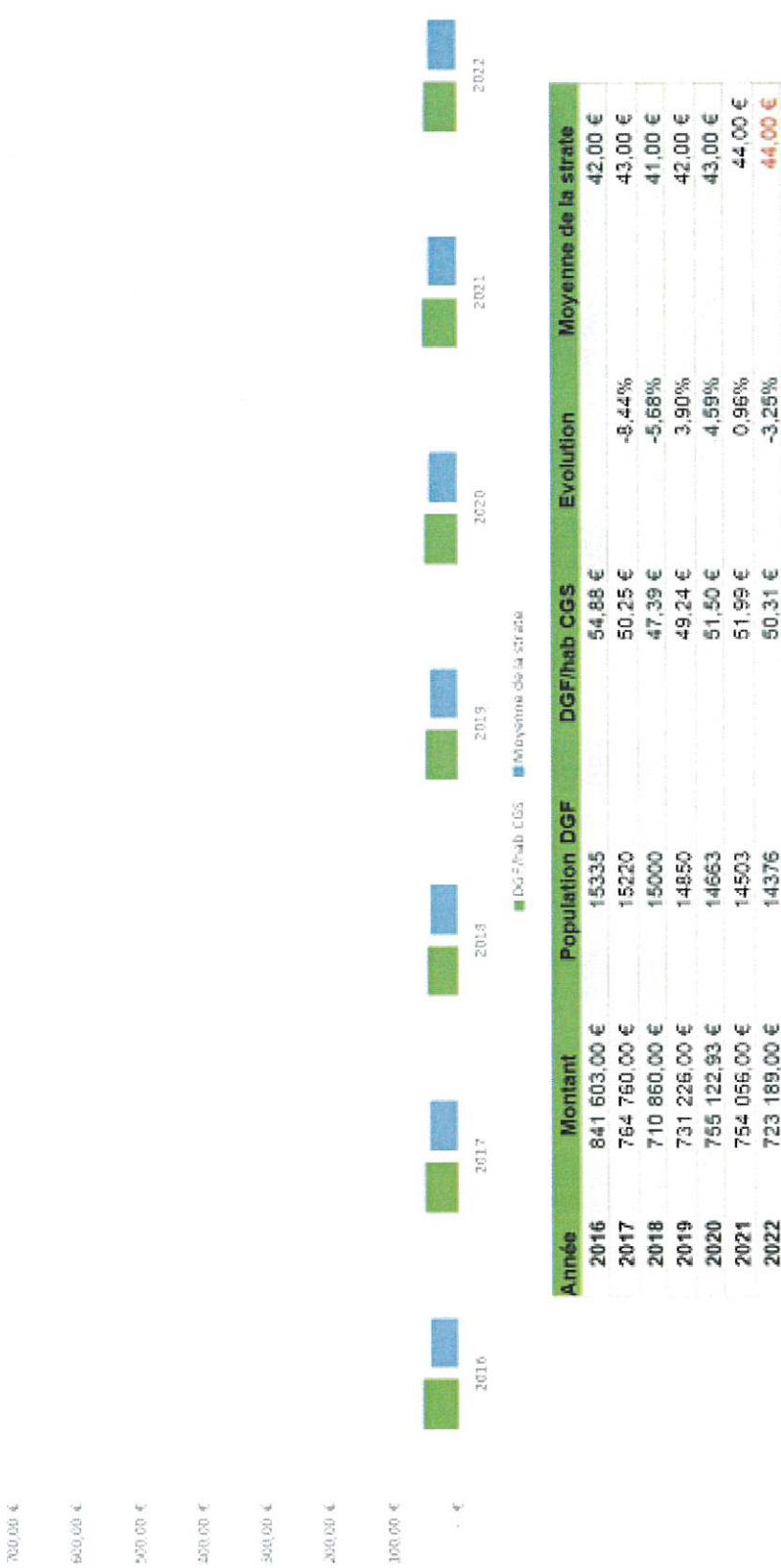


Source des ratios de la strate des EPCI de moins de 15000 habitants : Les collectivités locales en chiffres 2022, l'annuaire statistique de la Direction générale des collectivités locales

Ratios de structure

Ratio
6

DGF par habitant



Source des ratios de la strate des EPCI de moins de 15000 habitants : Les collectivités locales en chiffres 2022, l'annuaire statistique de la Direction générale des collectivités locales

Clôture des comptes 2022

Les comptes administratifs et de gestion ne sont pas arrêtés à ce jour avec la Comptable publique, aussi des correctifs peuvent encore être apportés.

Budget principal

COMPTE ADMINISTRATIF - AFFECTATION DES RESULTATS		DEPENSES	RECETTES
RAPPEL DES RESULTATS EXERCICE n-1			
FONCTIONNEMENT			1 098 869,41
	Résultat excédentaire clôture exercice n-1		
	Résultat déficitaire clôture exercice n-1		
INVESTISSEMENT			
	Résultat excédentaire clôture exercice n-1	569 775,60	
	Résultat déficitaire clôture exercice n-1	291 408,99	
	RAR en dépenses		293 819,73
	RAR en recettes		2 410,74
	Solde des RAR		
AFFECTATION DES RESULTATS n-1			
Part affectée à l'investissement (R1068 exercice n) obligatoire			567 364,86
Part affectée à l'investissement (R1068 exercice n) complémentaire			531 504,55
Part affectée en réserve de fonctionnement (R002 exercice n)			
OPERATIONS DE L'EXERCICE (fonctionnement)			
	Total mandats & titres émis	9 230 773,77	10 139 347,76
	Rattachements	201 524,36	167 014,52
	dont opérations d'ordre	564 268,32	67 269,72
	Excédent n		874 064,15
	Déficit n		
	Résultat global de clôture		1 405 568,70
	Excédent à affecter		1 405 568,70
OPERATIONS DE L'EXERCICE (investissement)			
	Reprise excédent n-1		0,00
	Reprise déficit n-1	569 775,60	
	Excédents de fonctionnement capitalisés		567 364,86
	Total mandats & titres émis	1 621 870,85	1 480 826,16
	dont opérations d'ordre	67 269,72	564 268,32
	Excédent n		
	Déficit n		
	Solde d'exécution d'investissement	141 044,69	
		710 820,29	
			694 748,41
RESULTATS au 31/12			
RESTES A REALISER			
	Dépenses engagées non mandatées	60 046,24	118 909,42
	Recettes certaines non titrées		
BESOIN DE FINANCEMENT			
EXCEDENT DE FINANCEMENT			
AFFECTATION			
1. Déficit de fonctionnement reporté (002)			1 405 568,70
2. Besoin de financement de l'investissement (affectation obligatoire au 1068)			651 957,11
	Soûde disponible		753 611,59
3. Affectation complémentaire à l'investissement (1068)			
4. Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (002)			753 611,59
Résultat de clôture de l'atelier-relais INV			2 878,02
Résultat de clôture de l'atelier-relais FONCT			11 709,40
			14 587,42

Budget annexe Atelier-relais

COMPTE ADMINISTRATIF - AFFECTATION DES RESULTATS		DEPENSES	RECETTES
RAPPEL DES RESULTATS EXERCICE n-1			
FONCTIONNEMENT			
<i>Résultat excédentaire clôture exercice n-1</i>			2 997,95
<i>Résultat déficitaire clôture exercice n-1</i>			
INVESTISSEMENT			
<i>Résultat excédentaire clôture exercice n-1</i>			11 709,40
<i>Résultat déficitaire clôture exercice n-1</i>			
	<i>RAR en dépenses</i>	0,00	
	<i>RAR en recettes</i>		0,00
	<i>Solde des RAR</i>		0,00
AFFECTATION DES RESULTATS n-1			
Part affectée à l'investissement (R1088 exercice n)			0,00
Part affectée en réserve de fonctionnement (R002 exercice n)			2 997,95
OPERATIONS DE L'EXERCICE (fonctionnement)			
Total mandats & titres émis	120,01	0,08	
Rattachements	0,00	0,00	
<i>dont opérations d'ordre</i>	0,00	0,00	
Excédent			
Déficit			-119,93
Résultat global de clôture			2 878,02
Excédent à affecter			2 878,02
OPERATIONS DE L'EXERCICE (investissement)			
Reprise excédent n-1	0,00	11 709,40	
Reprise déficit n-1	0,00		0,00
Excédents de fonctionnement capitalisés			
Total mandats & titres émis	0,00	0,00	
<i>dont opérations d'ordre</i>	0,00	0,00	
Solde d'exécution			11 709,40
FONDS DE ROULEMENT 31/12			14 587,42
RESTES A REALISER			
Dépenses engagées non mandatées	0,00		
Recettes certaines non titrées			0,00
BESOIN DE FINANCEMENT			
EXCEDENT DE FINANCEMENT	0,00		11 709,40
AFFECTATION			2 878,02
1. Déficit de fonctionnement reporté (002)			0,00
2. Besoin de financement de l'investissement (affectation obligatoire au 1088)			0,00
3. Affectation complémentaire à l'investissement (1088)			2 878,02
4. Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (002)			0,00
A reverser au budget principal en fonctionnement			2 878,02
A reverser au budget principal en investissement			11 709,40
			14 587,42

Ce budget annexe peut donc être clos en 2022 et les résultats reversés en balance d'entrée du budget principal pour 2023.

Budget annexe du SPANC

COMPTE ADMINISTRATIF - AFFECTATION DES RESULTATS		DEPENSES	RECETTES
RAPPEL DES RESULTATS EXERCICE n-1			
FONCTIONNEMENT			
Résultat excédentaire clôture exercice n-1		985,94	
Résultat déficitaire clôture exercice n-1			
INVESTISSEMENT			
Résultat excédentaire clôture exercice n-1			3 639,68
Résultat déficitaire clôture exercice n-1			
	RAR en dépenses	0,00	
	RAR en recettes		0,00
	Solde des RAR		0,00
AFFECTATION DES RESULTATS n-1			
Part affectée à l'investissement (R1088 exercice n)			0,00
Part affectée en réserve de fonctionnement (R002 exercice n)			0,00
OPERATIONS DE L'EXERCICE (fonctionnement)			
Total mandats & titres émis	22 174,94	35 975,00	
Reste à ordonner	12 997,99	2 944,00	
dont opérations d'ordre	321,93	0,00	
Excédent n		3 746,07	
Déficit n			
Résultat global de clôture		2 760,13	
Excédent à affecter		2 760,13	
OPERATIONS DE L'EXERCICE (investissement)			
Reprise excédent n-1		3 639,68	
Reprise déficit n-1	0,00		
Excédents de fonctionnement capitalisés		0,00	
Total mandats & titres émis	2 840,80	550,11	
dont opérations d'ordre	0,00	321,93	
Excédent n			
Déficit n			
Solde d'exécution d'investissement	-2 290,69		1 348,99
			4 109,12
FONDS DE ROULEMENT 31/12			
RESTES A REALISER			
Dépenses engagées non mandatées	0,00		
Recettes certaines non titrées			0,00
BESOIN DE FINANCEMENT			
EXCEDENT DE FINANCEMENT			
AFFECTATION			
1. Déficit de fonctionnement reporté (002)		2 760,13	
2. Besoin de financement de l'investissement (affectation obligatoire au 1088)		0,00	
	Solde disponible	0,00	
3. Affectation complémentaire à l'investissement (1088)		2 760,13	
4. Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (002)		0,00	
			2 760,13

Budget Annexe de la GEMAPI

COMPTE ADMINISTRATIF - AFFECTATION DES RESULTATS		DEPENSES	RECETTES
RAPPEL DES RESULTATS EXERCICE n-1			
FONCTIONNEMENT			
Résultat excédentaire clôture exercice n-1			0,00
Résultat déficitaire clôture exercice n-1			
INVESTISSEMENT			
Résultat excédentaire clôture exercice n-1			0,00
Résultat déficitaire clôture exercice n-1			
	RAR en dépenses	0,00	
	RAR en recettes		0,00
	Solde des RAR		0,00
AFFECTATION DES RESULTATS n-1			
Part affectée à l'investissement (R1068 exercice n)			0,00
Part affectée en réserve de fonctionnement (R002 exercice n)			0,00
OPERATIONS DE L'EXERCICE (fonctionnement)			
Total mandats & titres émis	132 217,27	119 454,31	
Reste à ordonner	8 737,50	52 028,39	
dont opérations d'ordre	0,00	0,00	
Excédent n			30 527,93
Déficit n			
Résultat global de clôture			30 527,93
Excédent à affecter			30 527,93
OPERATIONS DE L'EXERCICE (investissement)			
Reprise excédent n-1	0,00	0,00	
Reprise déficit n-1			
Excédents de fonctionnement capitalisés			0,00
Total mandats & titres émis	136 205,99	247 616,60	
Reste à ordonner			0,00
dont opérations d'ordre	0,00	0,00	
Excédent n			111 410,61
Déficit n			
Solde d'exécution d'investissement			111 410,61
FONDS DE ROULEMENT 31/12			141 938,54
RESTES A REALISER			
Dépenses engagées non mandatées		0,00	
Recettes certaines non titrées			0,00
BESOIN DE FINANCEMENT			
EXCEDENT DE FINANCEMENT			0,00
AFFECTATION			111 410,61
1. Déficit de fonctionnement reporté (002)			30 527,93
2. Besoin de financement de l'investissement (affectation obligatoire au 1068)			0,00
			30 527,93
3. Affectation complémentaire à l'investissement (1068)			0,00
4. Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (002)			30 527,93

Budget Annexe des Zones d'activités économiques

COMpte ADMINISTRATIF - AFFECTATION DES RESULTATS		DEPENSES	RECETTES
RAPPEL DES RESULTATS EXERCICE n-1			
FONCTIONNEMENT			
Résultat excédentaire clôture exercice n-1			0,00
Résultat déficitaire clôture exercice n-1		-22 425,96	
INVESTISSEMENT			
Résultat excédentaire clôture exercice n-1			0,00
Résultat déficitaire clôture exercice n-1		0,00	
RAR en dépenses		0,00	
RAR en recettes			0,00
Solde des RAR			0,00
AFFECTATION DES RESULTATS n-1			
Part affectée à l'investissement (R1068 exercice n)			0,00
Part affectée en réserve de fonctionnement (R002 exercice n)			0,00
OPERATIONS DE L'EXERCICE (fonctionnement)			
Total mandats & titres émis		0,00	0,00
Reste à ordonner			
dont opérations d'ordre		0,00	0,00
Excédent			0,00
Déficit		0,00	
Résultat global de clôture			-22 425,96
Excédent à affecter			
OPERATIONS DE L'EXERCICE (investissement)			
Reprise excédent n-1		0,00	0,00
Reprise déficit n-1			
Excédents de fonctionnement capitalisés		0,00	0,00
Total mandats & titres émis		0,00	0,00
dont opérations d'ordre		0,00	0,00
Excédent n			0,00
Déficit n		0,00	
Solde d'exécution		0,00	0,00
FONDS DE ROULEMENT 31/12			-22 425,96
RESTES A REALISER			
Dépenses engagées non mandatées		0,00	
Recettes certaines non titrées			0,00
BESOIN DE FINANCEMENT			
EXCEDENT DE FINANCEMENT			
AFFECTATION			
1. Déficit de fonctionnement reporté (002)			0,00
2. Besoin de financement de l'investissement (affectation obligatoire au 1068)			-22 425,96
3. Affectation complémentaire à l'investissement (1068)		0,00	
4. Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (002)			0,00

Consolidation des résultats 2022				
Budget	Fonctionnement	Investissement	Total	
Principal	1 405 568,70 €	- 651 957,11 €	753 611,59 €	
Atelier-relais	2 878,02 €	11 709,40 €	14 587,42 €	
Sous-total budget principal	1 408 446,72 €	- 640 247,71 €	768 199,01 €	
GEMAPI	30 527,93 €	111 410,61 €	141 938,54 €	
SPANC	2 760,13 €	1 348,99 €	4 109,12 €	
ZAE	- 22 425,96 €	- €	- 22 425,96 €	
Total	2 827 755,54 €	- 1 167 735,82 €	891 820,71 €	

Rappel Consolidation des résultats 2021				
Budget	Fonctionnement	Investissement	Total	
Principal	1 098 869,41 €	- 567 364,86 €	531 504,55 €	
SPANC	- 985,94 €	3 639,68 €	2 653,74 €	
Atelier-relais	2 997,95 €	11 709,40 €	14 707,35 €	
ZAE	- 22 425,96 €	- €	- 22 425,96 €	
Total	1 078 455,46 €	- 552 015,78 €	526 439,68 €	

Rappel Consolidation des résultats 2020				
Budget	Fonctionnement	Investissement	Total	
Principal	625 894,39 €	- 582 185,87 €	43 708,52 €	
budget annexe ADS clôturé	- €	14 079,41 €	14 079,41 €	
SME de la Creuse dissous	37 306,87 €	- €	37 306,87 €	
Sous-total budget principal	663 201,26 €	- 568 106,46 €	95 094,80 €	
SPANC	- 3 312,67 €	4 447,05 €	1 134,38 €	
Atelier-relais	35 484,17 €	- 8 183,08 €	27 301,09 €	
ZAE	- 22 425,96 €	- €	- 22 425,96 €	
Total	672 946,80 €	- 571 842,49 €	101 104,31 €	

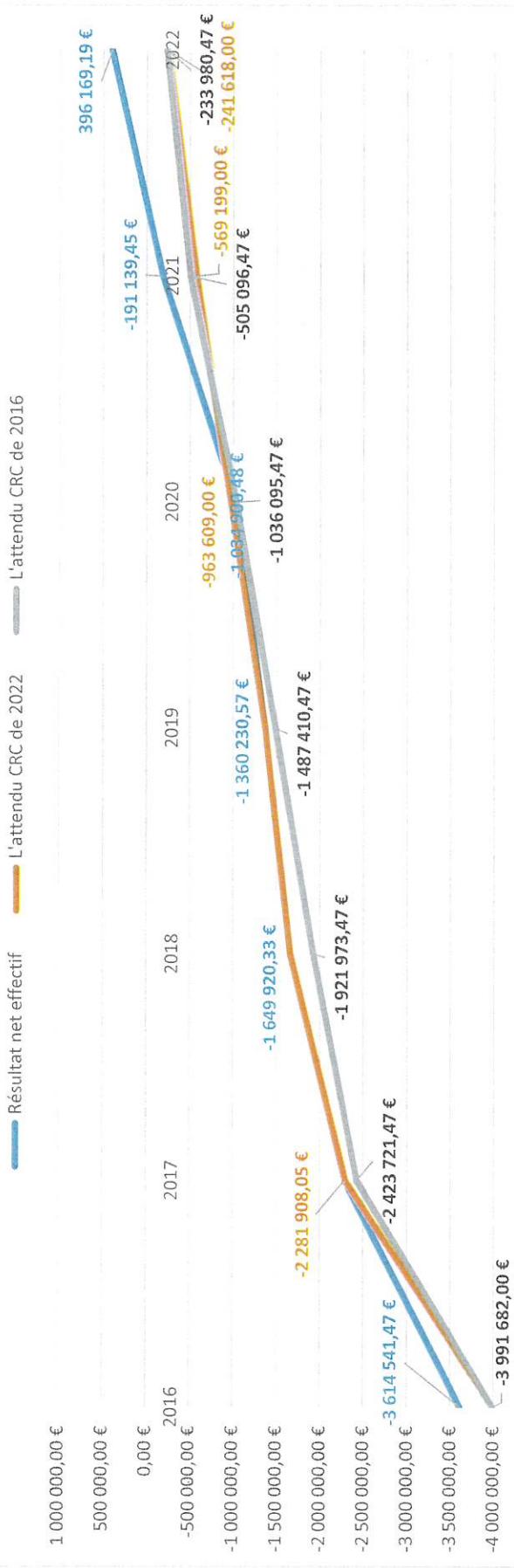
Pour rappel, l'objectif budgétaire 2022 était **d'en finir avec le plan de redressement**, il est donc intéressant de vérifier si cet objectif est atteint au vu des préconisations de la CRC.

Conséquences vis-à-vis du plan de redressement

Il ne faut pas oublier le contexte particulier de Creuse Grand Sud qui doit résorber sur 6 ans (2017-2022) un déficit total de près de 4 millions.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dépenses	17 325 878,06 €	13 433 239,53 €	17 194 684,78 €	10 859 469,87 €	11 007 145,75 €	10 681 642,66 €	11 683 990,82 €
Recettes	13 711 336,59 €	11 151 331,48 €	17 324 764,45 €	10 930 288,30 €	11 050 854,27 €	11 213 147,21 €	12 443 280,01 €
Total cumulé	-3 614 541,47 €	-2 281 908,05 €	130 079,67 €	70 818,43 €	43 708,52 €	531 504,55 €	759 289,19 €
Capital restant dû sur la ligne de trésorerie prévu	0,00 €	0,00 €	1 780 000,00 €	1 431 049,00 €	1 078 609,00 €	722 644,00 €	363 120,00 €
Résultat net effectif	-3 614 541,47 €	-2 281 908,05 €	-1 649 920,33 €	-1 360 230,57 €	-1 034 900,48 €	-191 139,45 €	396 169,19 €
L'attendu CRC de 2022	-3 991 682,00 €	-2 281 908,05 €	-1 649 920,33 €	-1 360 230,57 €	-963 609,00 €	-569 199,00 €	-241 618,00 €
L'attendu CRC de 2016	-3 991 682,00 €	-2 423 721,47 €	-1 921 973,47 €	-1 487 410,47 €	-1 036 095,47 €	-505 096,47 €	-233 980,47 €

Résorption du déficit antérieur

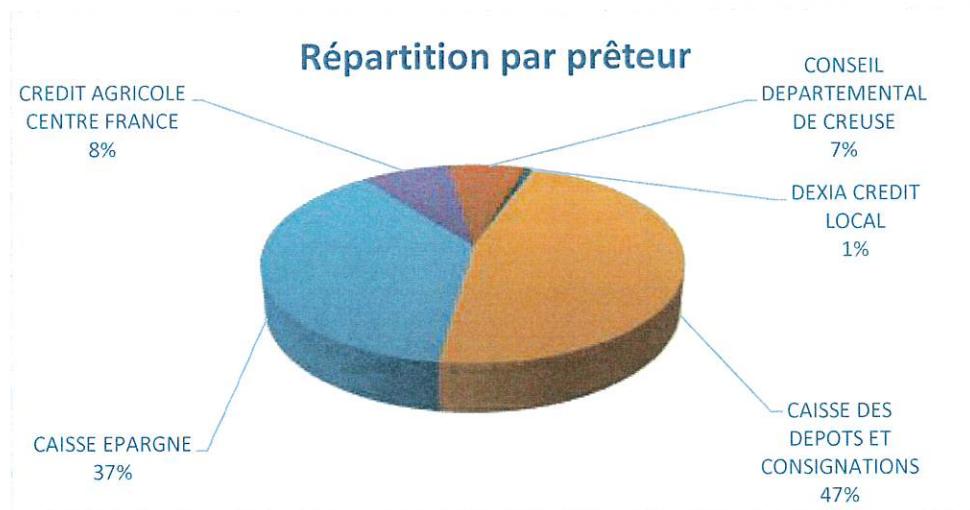


Un désendettement qui se poursuit avec une vigilance sur les taux d'intérêts

Structure et gestion de la dette

20 emprunts sont souscrits pour un encours total de **7 019 018,43 €** auprès de 5 prêteurs contre 9 475 028,80 € au 31/12/2019.

	Capital au 1er janvier	Répartition
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	3 276 509,07 €	46,68%
CAISSE EPARGNE	2 629 736,22 €	37,47%
CREDIT AGRICOLE CENTRE FRANCE	569 503,88 €	8,11%
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE CREUSE	491 166,20 €	7,00%
DEXIA CREDIT LOCAL	52 103,06 €	0,74%
Total général	7 019 018,43 €	100,00%



Les remboursements restent importants jusqu'à mi 2023 avec le remboursement de la dernière échéance de la consolidation de la ligne de trésorerie à 363 119,66 € en juin.

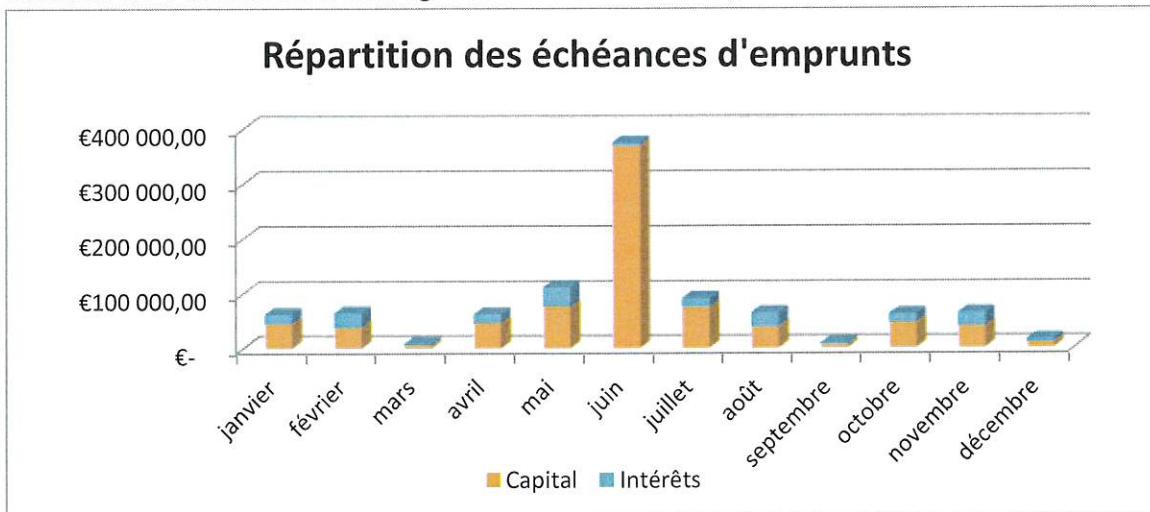
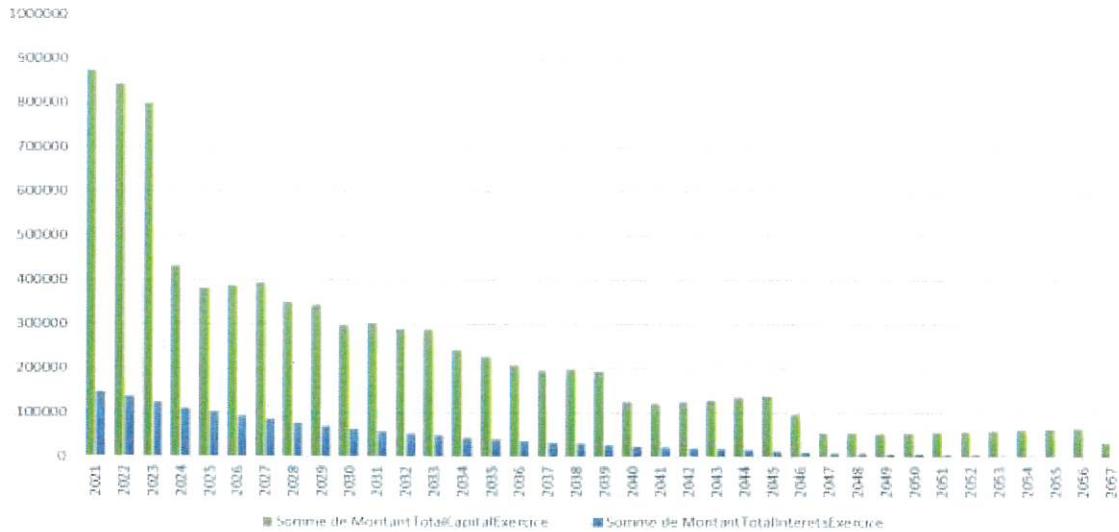


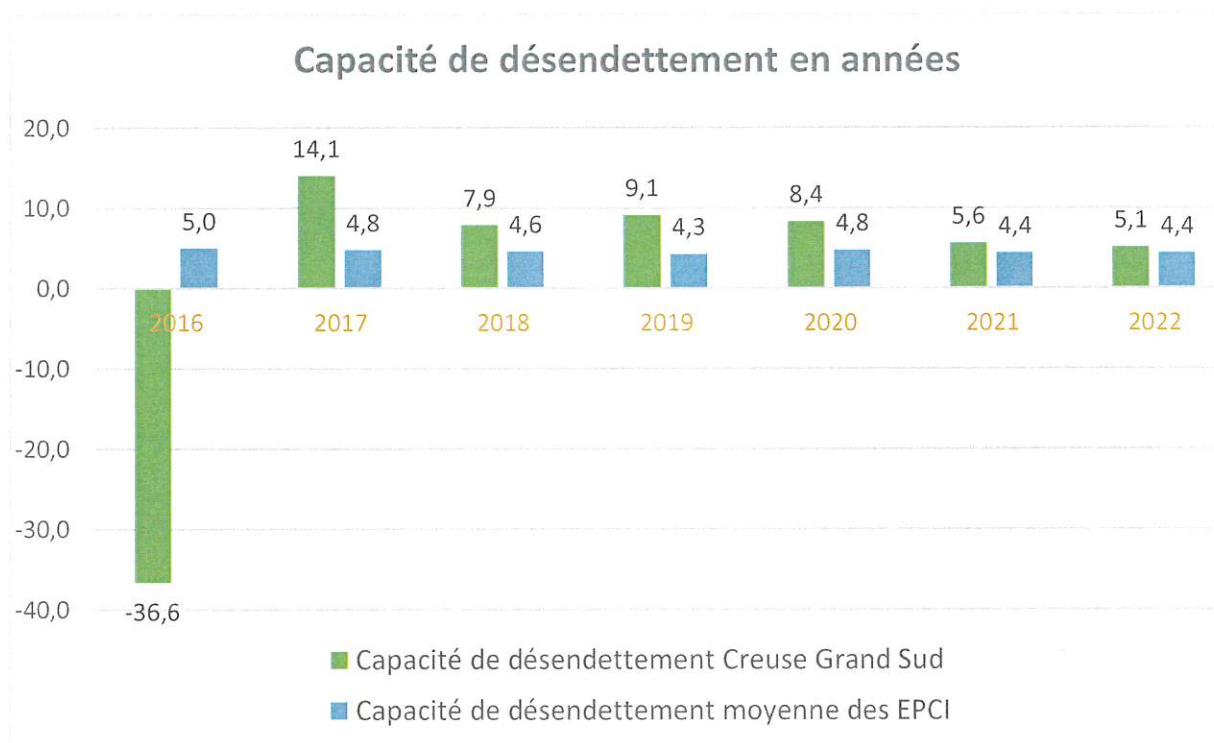
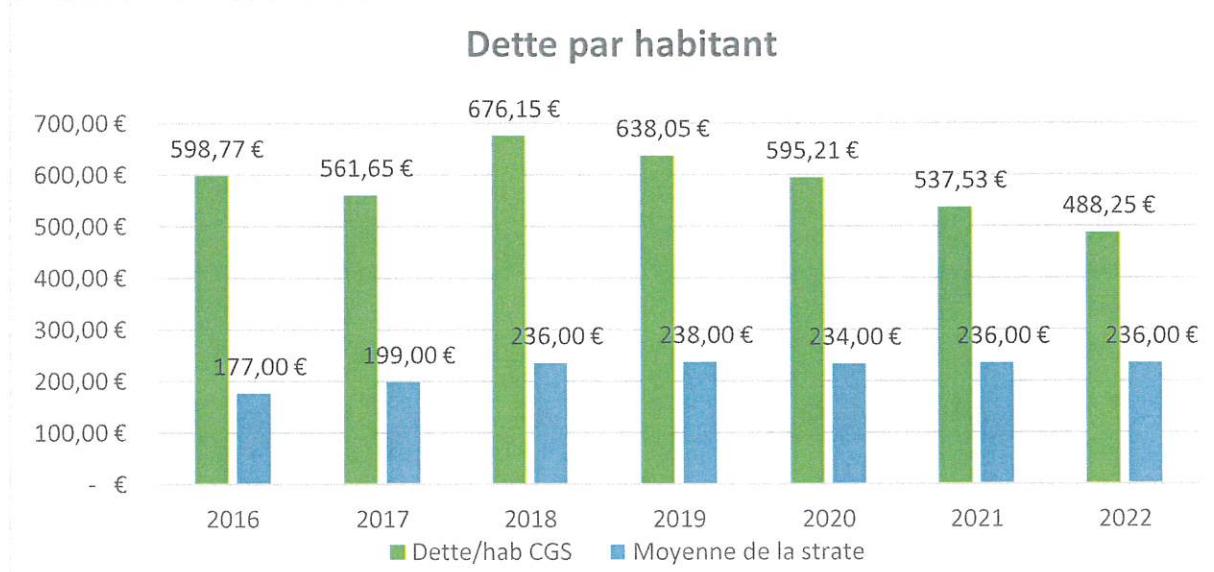
Diagramme pluriannuel de remboursement



Annuités projetées pour 2023

	Capital	Intérêts
AUBERGE DE SAINT MARC A LOUBAUD	6 093,68 €	3 487,16 €
AV CD ACOMPTE N°2 FIBRE JALON 1	12 813,00 €	- €
AV CD ACOMPTE N°3 FIBRE JALON 1	5 694,70 €	- €
CENTRE AQUASUD	60 000,00 €	33 069,24 €
CITE TAPISSERIE	17 500,00 €	6 962,83 €
CONSOLIDATION LIGNE DE TRESORERIE	363 119,66 €	3 631,20 €
INFRASTRUCTURE NUMERIQUE DORSAL TRANCHE 1	4 166,67 €	3 477,50 €
MAISON MEDICALE FAUX LA MONTAGNE	20 706,56 €	7 143,44 €
MEDIATHEQUE SITE FELLETIN	15 239,07 €	5 459,49 €
PISCINE ET VOIRIE	53 333,32 €	10 868,90 €
REAMENAGEMENT EMPRUNT EXTENSION fom	17 740,04 €	5 364,60 €
REAMENAGEMENT EMPRUNT LOGEMENT SOCIAUX	3 218,07 €	701,72 €
REAMENAGEMENT EMPRUNTS PISCINE	24 576,22 €	43 168,12 €
REAMENAGEMENT EXTENSION FAM	45 030,01 €	44 291,40 €
REAMENAGEMENT MAISON MED PEYRELEVADE FERME LACHAUD	28 403,06 €	10 826,28 €
REAMENAGEMENT RETROUVANCE POLE ENFANCE MAISON BELLUCHON	37 447,89 €	9 618,46 €
VOIRIE 2014	40 000,00 €	1 402,50 €
ZONE INDUSTRIELLE LE MONT	25 587,40 €	1 524,32 €
AV CD ACOMPTE N°1 FIBRE JALON 1	7 118,35 €	- €
AV CD SOLDE FIBRE JALON 1	2 847,35 €	- €
Total général	790 635,05 €	190 997,16 €

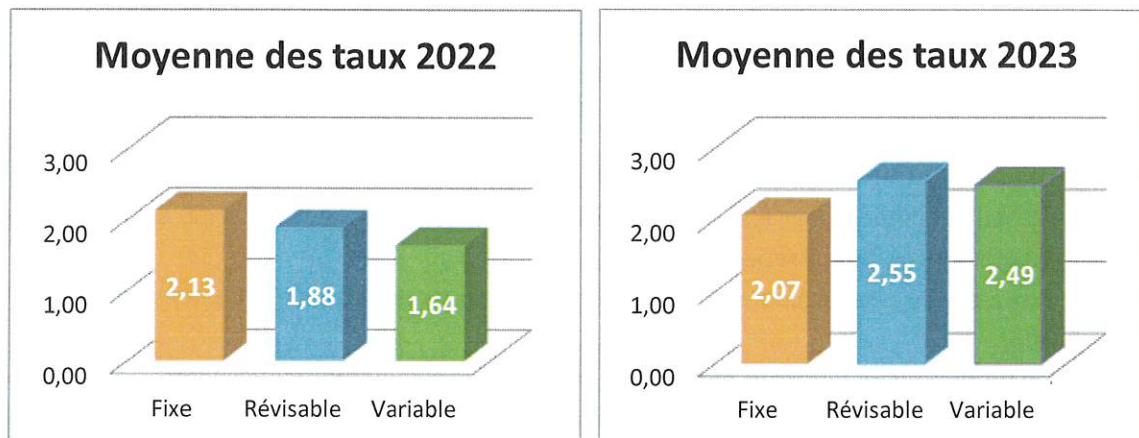
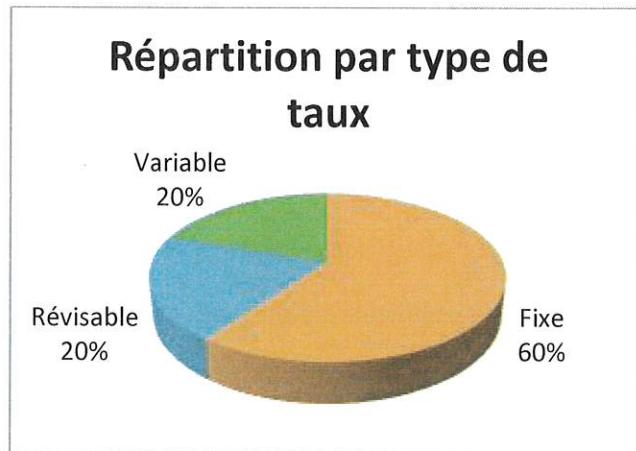
La dette par habitant s'améliore mais reste encore conséquente.



Vigilance sur les taux d'intérêts

Par contre, si le capital se réduit, notamment parce que la collectivité n'a pas recours à de nouveaux emprunts, il s'avère que le montant des intérêts a augmenté en 2022 et devrait encore augmenter en 2023 du fait de la conjoncture internationale, mais aussi de la structure de la dette qui compte parmi les 20 emprunts, 4 à taux variable et 4 à taux révisable.

Si cette configuration a été favorable à la Communauté de Communes durant 3 ans, il n'en va plus de même en période de hausse des taux.



Les taux fixes diminuent en moyenne car 1 emprunt a été totalement remboursé et 1 nouvelle avance remboursable à taux 0 a été souscrite.

Par contre, les taux augmentent du côté des variables et révisables, notamment les taux indexés sur le Livret A, calculé à partir de la moyenne semestrielle de l'inflation hors tabac et de la moyenne du taux ESTER (Taux d'intérêt interbancaire pour la zone Euro avec une échéance de 1 jour).

Au-delà du calcul des taux d'intérêts connus à ce jour, il apparaît raisonnable de prévoir une marge d'augmentation.

Des investissements à prioriser

En dehors de la dette dont la courbe est nécessairement à la baisse, comme indiqué plus haut, soit un capital à rembourser en 2023 de **790 636 €**, la section d'investissement évolue pour plusieurs raisons :

- Les investissements nécessaires et les subventions d'équipement à verser
- Les ressources en conséquence

Des investissements nécessaires

Hors restes à réaliser, parmi les investissements projetés, on trouve :

Des études sont prévues :

- L'étude pré-opérationnelle pour la mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU) sur 2 ans, dont le marché a été validé en fin d'année
- Une étude sur 3 ans en vue d'anticiper le transfert des compétences eau et assainissement
- Le début de l'étude d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de 2023 à 2026
- Des frais d'études d'une modification de PLU à Felletin ou Aubusson dans l'attente du PLUi
- Des prestations intellectuelles pour une vidéo Accueil et pour un logiciel de gestion

Les subventions à verser en investissement au chapitre 204 sont :

- 55 000 € habituels pour le Syndicat Mixte de la Cité de la Tapisserie, + 5000 € pour porter à 50 000 € le fonds tapisserie
- Auxquels il y a lieu d'ajouter 50 000 € sur 4 ans pour la participation à l'extension de la Cité, année 2
- Un fonds pour les aides aux entreprises, sur des investissements, équipements
- 16752 € d'aides aux particuliers qui avaient déposé un dossier de demande de subvention habitat en 2015-2016, la contribution de la Communauté de Communes n'avait pu être distribuée aux particuliers ayant fait leurs travaux faute de moyens financiers et humains
- Le versement d'un acompte au syndicat mixte DORSAL de 26 475 € pour la fibre, dernière tranche

Des achats et travaux plus récurrents ou déjà commencés :

- Des acquisitions d'ordinateurs et de bacs de collecte
- Des travaux sur le Pont de la Rebeyrette à Aubusson dont la demande de DETR a été acceptée l'an passé
- La fin des travaux sur le Pôle Enfance
- Les travaux intérieurs et extérieurs de l'ALSH de Felletin
- Des travaux de rénovation du bâtiment des ateliers intercommunaux ; dont la demande de DETR a été acceptée au dernier Conseil

Mais aussi de nouveaux projets :

- L'achat de matériel et équipements nécessaires aux personnels techniques
- La réponse à un Appel A Projets (AAP) de la Région Nouvelle Aquitaine concernant le recyclage avec l'achat de bacs composteurs, d'un caisson de réemploi, d'un broyeur à bois et la mise à plat de la signalétique de la déchetterie du Thym

- Des véhicules d'occasion notamment une citadine et un utilitaire léger avec benne basculante, une tondeuse autoportée
- Des équipements de rechange à la piscine : sorbonnes, automates de secours, variateur CTA pour la piscine
- Du mobilier de bureau et des lave-linge professionnels
- Des travaux de voirie
- Des travaux électriques au centre de tir de Margnat

Déficit reporté (001)

Il faut évidemment aussi prévoir en dépenses : le déficit reporté de la section d'investissement plus important (**710 820,29 €**) et les restes à réaliser en dépenses (**60 046,24 €**)

Reprises sur subventions

Il s'agit d'écritures d'ordre inversées par rapports aux amortissements avec des dépenses d'investissement au 139 les subventions d'investissement transférées au compte de résultat qui viennent alimenter le compte 777 quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat pour **49 529,35 €**.

Des ressources en conséquence

Excédent de fonctionnement capitalisé

L'excédent de fonctionnement capitalisé de 1 405 568,70 € indiqué plus haut devra obligatoirement servir pour **651 957,11 €** à couvrir le déficit de la section d'investissement y compris restes à réaliser.

Il reste 753 611,59 € à répartir entre le fonctionnement et l'investissement.

Il faudra aussi intégrer les **2 878,02 €** d'excédent d'investissement du budget annexe Atelier-relais.

Subventions à percevoir

Des subventions sont à percevoir pour les études, les travaux et acquisitions de cette année pour environ **315 000 €**, complétées d'environ **93 000 €** de FCTVA.

Opérations patrimoniales (cessions)

La cession de l'épicerie de Faux la Montagne est en cours de finalisation (**45 000 €**), de plus il est prévu de vendre pour pièces une des BOM pour **2 500 €**.

Plan d'amortissements

Le montant des amortissements projeté pour 2022 est de **472 589,38 €** en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement.

Avances remboursables

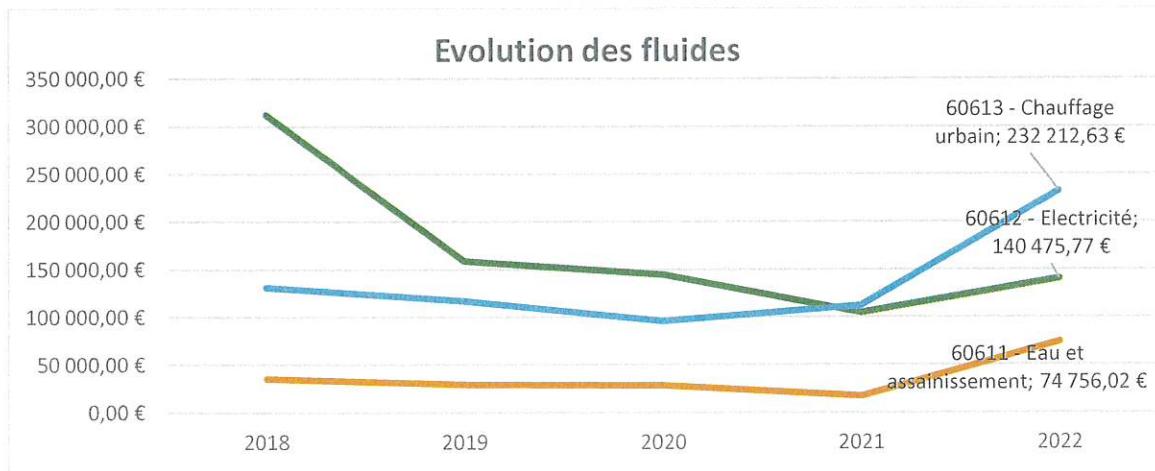
Une nouvelle recette d'avance remboursable sera perçue auprès du Département de Creuse pour financer les projets de fibre avec le Syndicat Mixte DORSAL pour un montant de **39 000 €**.

De plus le budget annexe GEMAPI doit rembourser le budget principal de l'avance d'amorçage consentie en 2022 pour **140 725 €**

Des hausses récurrentes problématiques en fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement vont connaître des hausses très problématiques essentiellement sur les fluides (eau, électricité, carburant, réseau de chaleur...).

L'augmentation sur 2022 a concerné tous les types de fluides. Normalement en 2023, c'est essentiellement les frais de gaz qui resteront durablement élevés, avec un chiffrage de 60% supplémentaire à prévoir.



Année	60611 - Eau et assainissement	60612 - Electricité	60613 - Chauffage urbain
2018	35 712,19 €	312 332,03 €	131 119,23 €
2019	29 581,24 €	158 785,45 €	117 005,39 €
2020	28 867,17 €	145 022,05 €	96 152,28 €
2021	17 794,17 €	104 926,43 €	112 235,77 €
2022	74 756,02 €	140 475,77 €	232 212,63 €

Des mesures du plan de sobriété payantes

En cours

- Limitation des températures dans les bâtiments communautaires et notamment au Centre Aquasud
- Limitation de la température des bassins
- Fermeture de l'espace balnéo, très énergétivore
- Réduction du temps d'ouverture
- Installation de 150 panneaux LED au lieu de néons
- Calorifugeage des canalisations
- Travaux d'isolation dans certains bâtiments (ALSH Felletin, Ateliers)

Projetées (actions TEPOS)

- Étude panneaux solaires pour l'eau chaude sanitaire ;
- Étude photovoltaïque avec le Centre Régional des Énergies Renouvelables suite à l'étude du Parc Naturel Régional sur le potentiel solaire des toitures des bâtiments de Creuse Grand Sud ;
- Étude pour la récupération des calories des eaux usées (type douches collectives) ;
- Démarche d'économies d'eau ;
- Étude méthanisation, géothermie...

Des mesures gouvernementales souvent inadaptées

Non utilisables

Bouclier tarifaire: concerne les Collectivités de moins de 10 employés et 2 M€ de budget

Filet de sécurité 2022 : potentiel fiscal inférieur au double de la moyenne, diminution de 25% de l'épargne brute, du fait des fluides et du point d'indice

Filet de sécurité 2023 : potentiel fiscal inférieur au double de la moyenne, diminution de 25% de l'épargne brute, hausse de dépenses d'énergie de 60% / à la hausse des recettes

Obtenues ou sollicitées

Dispositif ARENH : - 1000 € environ chaque mois par EDF sur les factures d'électricité

Réduction de la taxe d'accise sur l'électricité (ex: TICFE)

Amortisseur électrique : prise en charge directement sur la facture d'une partie de la hausse par l'État

Aucune aide sur le gaz

La plupart des dépenses sont récurrentes, avec pour l'instant une limitation de l'augmentation des marchés OM, la poursuite du lavage des bacs chaque année, la communication sur le tri, des séjours ALSH un peu plus conséquents, des travaux de voirie plus conséquents également,

Mais aussi des projets

En dehors de ces dépenses récurrentes, la Communauté de Communes Creuse Grand Sud doit financer cette année des projets spécifiques, bénéficiant de forts financements, notamment :

- Animations et événementiels pour les 20 ans de la Médiathèque intercommunale
- La fin des travaux du Multi-Accueil d'Aubusson
- Un projet de spectacle de danse pour le Multi-accueil
- Les travaux de l'ALSH de Felletin,
- La fin du projet DOREMI pour les travaux de rénovation
- La poursuite du projet énergies renouvelables avec Massif en Transition
- L'ingénierie du projet TEPOS : Territoire à énergie positive
- La mise en place d'une formation aisance aquatique où le Centre Aquasud est la base de la formation
- Des travaux à la piscine Aquasud dans le cadre de la décennale et donc couverts par les assurances
- L'étude pour l'animation de la CLECT et le calcul des charges
- La dématérialisation des actes administratifs

Des services communautaires qui répondent aux besoins du territoire

Du côté du fonctionnement, la Communauté de Communes Creuse Grand Sud maintient l'ensemble de ses services et activités, malgré de nombreuses difficultés, liées pour partie à la crise énergétique et aux difficultés de recrutement.

En 2022, plusieurs arrêts maladie ont contraint à des fermetures très ponctuelles qui désorganisent le service à l'usager.

L'évolution des ressources humaines

L'évolution du budget Ressources Humaines correspond à une projection de l'ensemble de l'effectif sur l'année entière.

1 – Données générales

Au 31 décembre 2022, la collectivité comptait 73 agents soit 66,43 ETP

33 hommes et 40 femmes soit 45 % d'hommes et 55 % de femmes. 2 hommes sont reconnus travailleurs handicapés.

Répartition fonctionnaires – contractuels :

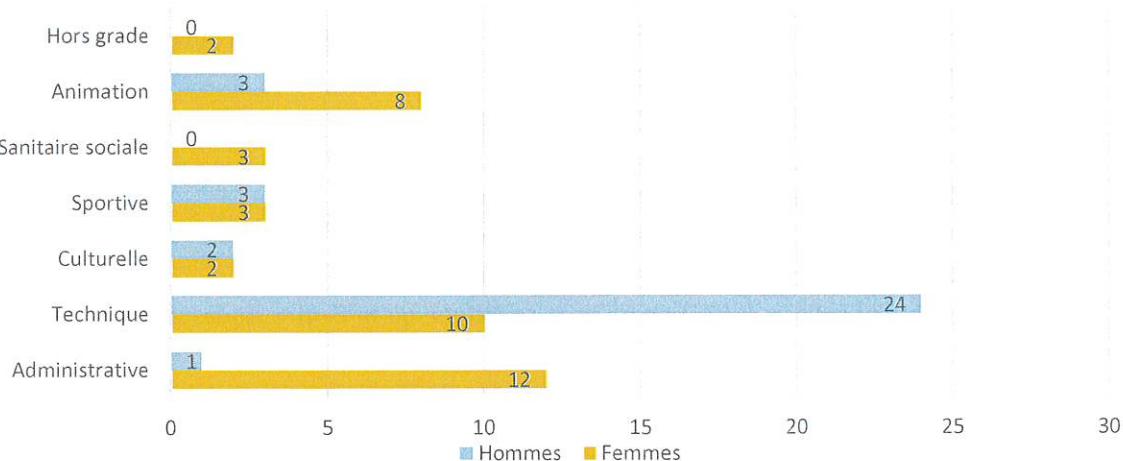
43 fonctionnaires- 28 contrats de droit public – 2 contrats de droit privé

Les fonctionnaires sont majoritaires avec 59 % (contractuel= 38 % et autre 3 %)

Répartition des agents par filière

	Administrative	Technique	Culturelle	Sportive	Sanitaire sociale	Animation	Hors grade
Femmes	12	10	2	3	3	8	2
Hommes	1	24	2	3	0	3	0
73	13	34	4	6	3	11	2

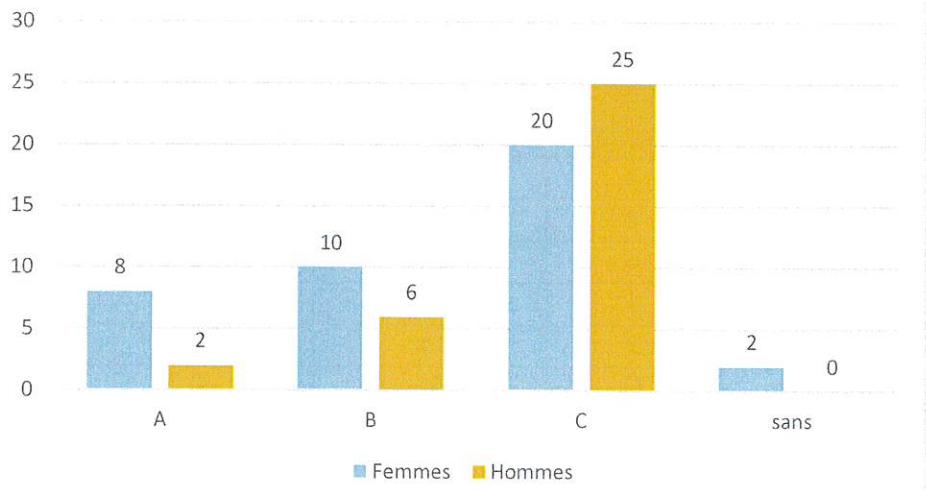
Répartition des agents par filière



Répartition des agents par catégorie :

	A	B	C	sans
Femmes	8	10	20	2
Hommes	2	6	25	0
73	10	16	45	2

Répartition des agents par catégorie



2– Organisation du travail

2.1 Emplois à temps complet ou non complet

		Temps complet	90%	80%	70%	60%	50%	En dessous de 50%
Catégorie A	Femmes	6	1	1				
	Hommes	2						
Catégorie B	Femmes	10						
	Hommes	6						
Catégorie C	Femmes	11		4		2		3
	Hommes	25						
Autre	Femmes			1		1		
	Hommes							

2.2 Compte Épargne Temps

En 2022, 100,5 jours ont été versés sur le CET et 73 jours ont été utilisés.

	Sexe		Nombre de jours versés 2021	Nombre de jours utilisés
CAT A	Féminin	2	6	0
	Masculin	2	5	3
CAT B	Féminin	4	10,5	0
	Masculin	1	0	70
CAT C	Féminin	7	28	0
	Masculin	13	51	0
TOTAL		29	100,5	73

En 2022, 11 agents ont ouvert un CET pour 39 jours.

Utilisation :

- 70 jours, par un agent, cause décès
- 3 jours par un agent comme congés supplémentaires.

2.3 Heures complémentaires et supplémentaires

Réalisés 2022 :

- 245 heures complémentaires,
- 65 heures supplémentaires.

2.4 Formations CNFPT

Nombre d'agents partis en formation en 2022 : 26

Répartition :

	A	B	C	TOTAL
Femmes	2	6	5	13
Hommes	2	2	9	13

Nombre de jours de formation en 2022 : 75

Répartition :

	A	B	C	TOTAL
Femmes	3,5	21,5	16,5	41,5
Hommes	7	8,5	18	33,5

2.5 Avantages

→ CNAS

- Réalisé en 2022 :
 - 67 agents bénéficiaires (dont 1 pour 1 seul trimestre)
 - Cotisation : 212 € par agent
 - Soit 14 062,67 euros / an
- Estimation 2023 :
 - 68 agents bénéficiaires
 - Cotisation : 212 € par agent
 - Soit 14 416 euros / an

→ L'assurance maintien de salaire

- Réalisé en 2022 :

La collectivité participe à :

Catégorie A : 5 €	2 agents soit 10 €/mois
Catégorie B : 10 €	4 agents soit 40 €/mois
Catégorie C : 15 €	17 agents soit 255 /mois

23 agents ont l'assurance maintien de salaire en 2022, soit 3660 € / an

3- Évolution des effectifs

Situation au 31 décembre 2022

→ 10 départs dont :

- 1 départ à la retraite
- 4 fins de contrats
- 3 agents étaient en disponibilité pour convenance personnelle
- 1 contrat non renouvelé suite période d'essai
- 1 démission

→ 13 recrutements externes réalisés dont :

- 9 nouveaux agents en CDD (d'un an ou plus)
- 1 stage gratifié
- 2 CUI
- 1 VTA

→ 234 jours de vacations

→ 149 contrats de travail rédigés

➔ **9 prolongations de contrat dont :**

- 7 agents au sein de la Direction des services techniques
- 1 agent au sein de la Direction générale adjointe du développement et de l'aménagement du territoire
- 1 agent au sein de la Direction enfance et jeunesse

➔ **15 modifications de statuts :**

- 1 titularisation
- 1 CDD en CDI
- 1 CUI en CDD
- 2 nominations stagiaires
- 1 promotion interne
- 9 avancements de grades suite à
 - 4 évolutions naturelle de la carrière, propositions de la Présidente
 - 5 réussites concours ou examens professionnels

➔ **13 modifications de temps de travail et mouvements de personnels :**

- 1 congé de temps partiel de droit pour élever un enfant à 80 %
- 3 temps partiel thérapeutique
- 1 congé parental
- 1 congé de longue durée
- 1 mise à disposition à deux Communes à 60 %
- 3 modifications du temps de travail :
 - 1 agent passe de 100 à 90 %
 - 2 agents passent de 100 à 80 %

Prévisions 2023

➔ **2 départs en retraite**

➔ Des recrutements sur remplacements ou nouveaux postes :

- 2 postes _ Direction des services techniques :
 - 1 Directeur des Services Techniques et des Sports
 - 1 agent technique OM et déchetterie
- 1 poste _ Direction Développement et de l'Aménagement du Territoire
 - 1 agent chef de projet OPAH-RU
- 1 poste_ Direction de l'environnement :
 - 1 agent SPANC
- 4 postes _ Direction générale des services :
 - 1 agent informaticien (17 heures)
 - 1 agent chargé de la propreté des locaux

- 2 stages gratifiés : prévention et administratif
- 1 poste _ Direction des services à la population
 - 1 adjoint du patrimoine et des bibliothèques

Un interventionnisme communautaire en subventions et contributions qui reste limité

Hypothèses des contributions obligatoires aux organismes de regroupement

La Communauté de Communes fait partie de plusieurs organismes de regroupement dont les contributions sont obligatoires. Les montants sont à la hausse pour la Cité et pour Dorsal.

Attention certains syndicats mixtes n'ont pas encore indiqué le montant de la contribution proposé pour 2023.

Syndicat MIXTE CITE TAPISSERIE	105 000,00 €
Syndicat MIXTE DORSAL	21 838,25 €
Syndicat MIXTE LE LAC DE VASSIVIERE	37 230,00 €
Syndicat MIXTE PNR DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN	9 657,20 €
Syndicat MIXTE PAYS SUD CREUSOIS	40 987,00 €
Syndicat MIXTE CONSERVATOIRE EMILE GOUE	16 158,00 €
	230 870,45 €

La contribution due au syndicat mixte d'aménagement du bassin de la Voueize sera supportée par le Budget annexe GEMAPI pour environ 615 €

Cotisations et subventions

Les contributions versées aux organismes œuvrant pour la politique de l'habitat restent stables avec 12 118 €.

La collectivité adhère à un certain nombre d'associations , plusieurs propositions nouvelles seront faites passant d'un budget de 25 337 € à 40 294 €. Ces cotisations d'adhésion sont décidées en Bureau communautaire.

Des subventions sont octroyées chaque année à divers organismes qui, pour certains assurent une mission pour le compte de la collectivité comme Tom Pousse, Clé de contacts et l'Office de Tourisme et d'autres structures d'importance comme la Scène Nationale. Cette ligne est portée à 387 000 € pour 2023.

Indemnités des élus

Légère augmentation des indemnités des élus notamment liée à la revalorisation de l'indice de la Fonction Publique.

Charge de la dette

Comme indiqué dans la partie générique consacrée à la date, on note pour 2023 une forte évolution des taux d'intérêts, il est proposé de porter le montant total du chapitre charges financières (ICNE déduits) à 205 000 €.

Des hypothèses de recettes plus favorables

L'excédent reporté 2022 sur 2023 est supérieur à l'an passé avec **753 611,59 €**, mais d'autres recettes connaissent également une évolution positive sauf les dotations à percevoir.

Hypothèses de tarification des services

	BP 2022	Hypothèse 2023
70 produits des services	655 055,00 €	769 940,00 €

En 2022, les produits des services se sont nettement améliorés avec un total au CA anticipé de plus de 835 000 €. Du fait des problématiques de la hausse des fluides, il a été décidé de réduire les ouvertures horaires du Centre Aquasud, ce qui oblige à minimiser la projection des entrées.

En plus des recettes des services, il faut noter les recettes concernant le remboursement par les 2 budgets annexes des frais de personnel supportés par le budget principal pour environ **135 000 €**.

Hypothèses de gestion courante

	BP 2022	Hypothèse 2023
75 Produits de gestion courante	516 000 €	525 000,00 €

Les recettes de gestion courante en stagnation sont en fait des recettes de loyers et redevances dont 410 000 € pour le FAM de Gentioux.

Hypothèses de subventions, participations et dotations à percevoir

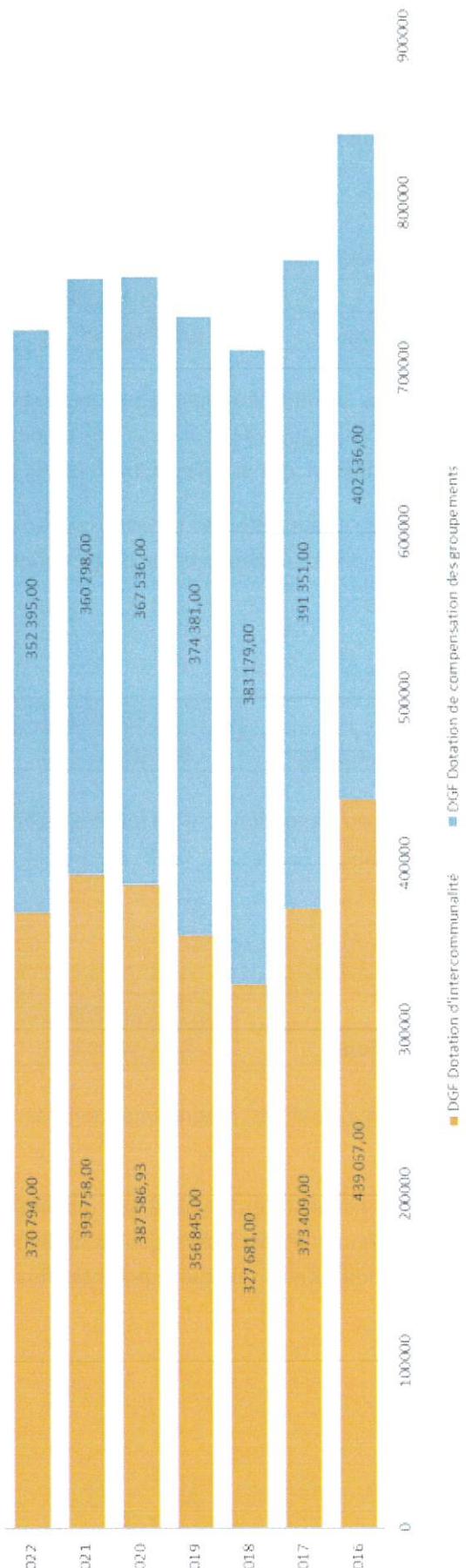
	BP 2022	Hypothèse 2023
74 Dotations subventions	1 489 037,00 €	1 318 607,00 €

Pour rappel, les aides financières pour les programmes rivières ont été transférées au budget GEMAPI depuis 2021.

Les concours financiers de l'État risquent de connaître une diminution, notamment au niveau de la DGF car son évolution est fonction de la population (qui est en baisse), du Coefficient d'Intégration Fiscal (également en baisse) et d'indicateurs tels que le potentiel financier.

	DGF	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
DGF Dotation d'intercommunalité		439 067,00	373 409,00	327 681,00	356 845,00	387 586,93	393 758,00	370 794,00
DGF Dotation de compensation des groupements		402 536,00	391 351,00	383 179,00	374 381,00	367 536,00	360 298,00	352 395,00
total		841 603,00	764 760,00	710 860,00	731 226,00	755 122,93	754 056,00	723 189,00

EVOLUTION DES 2 PARTS DE DGF



La DGF est constituée de 2 parts, qui sont ensuite subdivisées :

- La part Dotation d'intercommunalité : elle est réservée aux EPCI, elle est fonction de la population, du potentiel fiscal et du coefficient d'intégration fiscale (CIF).
- La part Dotation de compensation des groupements : Elle correspond à l'ancienne compensation "part salaires" et à la compensation que percevaient certains EPCI au titre des baisses de dotation de compensation de taxe professionnelle.

Éléments de calcul	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Pop DGF	15 335	15 220	15 000	14 850	14 663	14 503	14 376
Evol Pop DGF	-	-0,75%	-1,45%	-1,00%	-1,26%	-1,09%	-0,88%
Potentiel fiscal/hab	133,523965	132,405322	143,002867	159,8337374	163,857396	169,105840	210,894825
Evol Potentiel fiscal	-	-0,84%	8,00%	11,77%	2,52%	3,20%	24,71%
CIF	0,322256	0,350990	0,381438	0,435561	0,438552	0,430506	0,426539
Evol CIF	-	8,92%	8,67%	14,19%	0,69%	-1,83%	-0,92%
Dotation de base			56 356,00 €	95 017,00 €	97 908,38 €	93 167,51 €	90 212,43 €
Dotation de péréquation			191 744,00 €	304 131,00 €	315 731,55 €	300 590,95 €	263 701,57 €
Garantie			279 467,00 €				16 880,44 €
Bonification			145 128,00 €				
Plafonnement				42 303,00 €	26 053,00 €	- €	- €
DGF Dotation d'intercommunalité contribution au redressement des finances publiques	553 539,00 €	435 030,00 €	672 695,00 €	356 845,00 €	387 586,93 €	393 758,46 €	370 794,44 €
DGF Dotation d'intercommunalité après CRFP	439 067,00 €	373 409,00 €	327 681,00 €	356 845,00 €	387 586,93 €	393 758,46 €	370 794,44 €

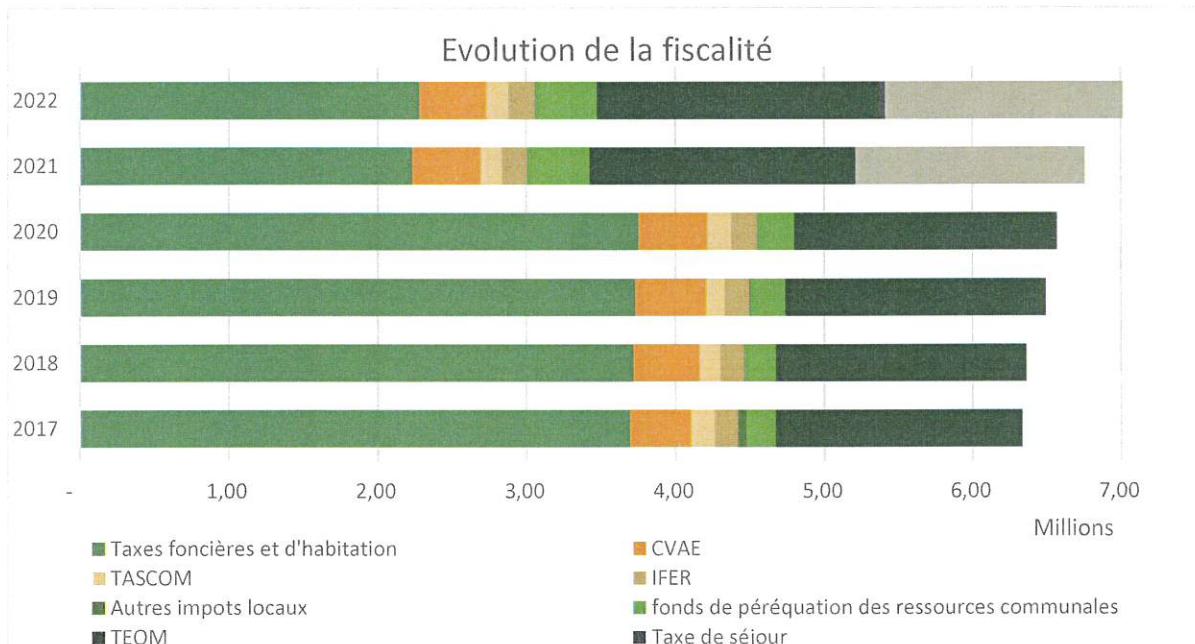
En 2021 et 2022, ce sont les chiffres avec les données propres au territoire, mais qui sont en baisse (Population et CIF)

Le risque d'une nouvelle baisse en 2023 est donc fort probable d'autant que la réforme des indicateurs (potentiels fiscal et financier, effort fiscal) en 2022 favorise les Communes et les Régions au détriment des EPCI et Départements.

Hypothèses de fiscalité

La fiscalité locale a beaucoup évolué ces dernières années et notamment en 2021 avec la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, rendant les collectivités plus dépendantes vis-à-vis de l'État.

Elle connaît une nouvelle évolution en 2023 avec la suppression de la Cotisation à la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), elle aussi, remplacée par une fraction de TVA, dont on ne connaît pas encore l'évolution.



Comme indiqué supra, les réformes fiscales se succèdent rendant difficile la prévision.

Cependant la revalorisation nationale des bases à 7,1%, si elle met une pression supplémentaire sur l'ensemble des contribuables français, permet aux collectivités de disposer de fonds supplémentaires pour financer projets et achats.

L'ensemble des données fiscales ne sont cependant pas connues à ce jour notamment l'évolution de la fraction de TVA (TH et CVAE), les TASCOM et IFER. L'hypothèse du montant des impôts résulte d'un calcul et non d'éléments directement fournis par les services fiscaux.

Le montant de taxe de séjour pour 2022 paraît conséquent, mais il contient près de la moitié de la taxe de séjour 2021 et des reliquats remontant à 2020, 2019 voire 2018. Une moyenne de 30 000 € paraît raisonnable.

	BP 2022	Hypothèse 2023
73 Impôts et taxes	7 004 065,50 €	7 206 719,00 €

Hypothèse avec un FPIC à +30%.

Evolution de la fiscalité perçue

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Impôts et taxes							
Taxes foncières et d'habitation	3 265 043,00	3 698 866,00	3 723 285,00	3 736 100,00	3 756 030,00	2 233 853,00	2 280 387,00
CVAE	386 745,00	402 804,00	436 681,00	468 563,00	455 652,00	456 927,00	449 532,00
TASCOM	137 264,00	160 444,00	140 343,00	127 937,00	165 580,00	143 675,00	150 597,00
IFER	158 397,00	159 313,00	161 995,00	165 320,00	174 615,00	176 218,00	183 166,00
Autres impôts locaux	13 100,00	57 231,00	4 846,00	8 978,00	5 427,00	3 078,00	3 345,00
FPIC	145 872,00	194 015,00	208 051,00	232 339,00	241 619,00	418 249,00	413 386,00
TEOM	1 654 921,00	1 661 127,00	1 687 056,00	1 724 392,00	1 746 006,00	1 766 265,00	1 883 289,00
Taxe de séjour				29 843,38	24 342,44	12 722,44	48 638,99
Fraction de TVA						1 547 316,00	1 696 364,00
Attributions de compensation	23 216,01	23 216,01	6 385 473,01	6 493 472,38	6 569 271,44	6 758 303,44	7 108 704,99
total	5 761 342,00	6 357 016,01					

Projection de fiscalité pour 2023 du fait de la revalorisation des bases

	Base brutes CFE	Bases brutes FB	Bases brutes FNB Taxe add TFNB	THRS	Bases brutes TEOM	Total
bases définitives 2022	1 841 000,00 €	13 775 862,00 €	676 359,00 €		13 862 301,00 €	30 155 522,00 €
revalorisation des bases à 7,1%	130 711,00 €	978 086,20 €	48 021,49 €		984 223,37 €	2 141 042,06 €
Bases prév 2022	1 971 711,00 €	14 753 948,20 €	724 380,49 €	- €	14 786 899,00 €	32 236 938,69 €
taux	30,17%	7,67%	7,30%		14,47%	
produits 2023	594 865,21 €	1 131 627,83 €	52 879,78 €	17 626,59 €	668 279,37 €	4 604 943,06 €
rappel/produits 2022	564 481,00 €	1 053 643,00 €	49 341,00 €	16 246,00 €	623 977,00 €	1 881 944,00 €
delta	30 384,21 €	77 984,83 €	3 538,78 €	44 302,37 €	257 720,29 €	415 311,06 €

La structure des relations Communes / Communauté de Communes

Attributions compensatrices

Les attributions de compensation restent les mêmes qu'en 2020, 2021 et 2022, cependant elles ne font pas toutes application des montants de la dernière CLECT, faute d'accord de l'ensemble des Conseils municipaux.

Plusieurs réflexions sont en cours quant aux compétences, des modifications des AC pourraient avoir lieu en Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) dans les mois à venir. Un budget pour recours à un consultant est programmé.

Communes	Attribution de compensation prévisionnelle pour l'année 2022
ALLEYRAT	822,06 €
AUBUSSON	1 016 646,00 €
BLESSAC	9 614,00 €
CROZE	1 485,00 €
FAUX LA MONTAGNE	35 115,00 €
FELLETIN	338 992,00 €
GENTIOUX PIGEROLLES	- €
GIOUX	- €
LA NOUAILLE	- €
LA VILLEDIEU	- €
MOUTIER-ROZEILLE	57 090,00 €
NEOUX	8 694,00 €
SAINT MARC A LOUBAUD	3 351,00 €
SAINT SULPICE LES CHAMPS	- €
SAINT YRIEIX LA MONTAGNE	22 256,00 €
SAINT-ALPINIEN	10 813,00 €
SAINT-AMAND	23 468,00 €
SAINT-AVIT-DE-TARDES	21 919,00 €
SAINTE-FEYRE-LA-MONTAGNE	6 732,00 €
SAINT-FRION	- €
SAINT-MAIXANT	14 539,00 €
SAINT-MARC-A-FRONGIER	- €
SAINT-PARDOUX-LE-NEUF	- €
SAINT-QUENTIN-LA-CHABANNE	- €
VALLIERE	5 656,00 €
VILLETELLE (LA)	- €
	1 577 192,06 €

Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale (FPIC)

On note que ni les Communes ni la Communauté de Communes ne cotisent à ce fonds, mais sont uniquement bénéficiaires.

Le calcul du FPIC en 2022 était le suivant :

	Prélèvement de droit commun	Reversement de droit commun	Répartition du versement à la majorité des 2/3	Répartition dérogatoire libre
Part EPCI	-	183 686,00 €	238 791,80 €	413 386,50 €
Part communes membres	-	246 955,00 €	191 849,20 €	17 254,50 €
TOTAL	-	430 641,00 €	430 641,00 €	430 641,00 €

Suite à la délibération du Conseil communautaire et avec l'accord de l'ensemble des Communes le montant attribué à l'EPCI en 2022 a été de **413 386 €**.

Code INSEE	Nom Communes	Reversement aux Communes de droit commun	Reversement dérogatoire aux Communes avec multi-critères	Reversement aux Communes dérogatoire libre
23003	ALLEYRAT	3 279,00	2 357,20	
23008	AUBUSSON	39 818,00	32 678,82	
23024	BLESSAC	13 607,00	9 769,31	
23071	CROZE	6 690,00	4 974,65	
23077	FAUX LA MONTAGNE	12 604,00	10 242,21	
23079	FELLETIN	27 182,00	21 977,30	
23090	GENTIOUX PIGEROLLES	10 778,00	8 817,09	
23091	GOIX	4 166,00	3 441,63	
23140	MOUTIER-ROZELLE	9 547,00	6 792,08	
23142	NEOUX	6 511,00	4 936,36	6 511,00
23144	NOUAILLE (LA)	6 628,00	5 498,47	
23179	SAINT-ALPINIEN	6 139,00	4 755,66	
23180	SAINT-AMAND	11 248,00	8 325,19	
23182	SAINT-AVIT-DE-TARDES	3 158,00	2 554,22	3 158,00
23194	SAINTE-FEYRE-LA-MONTAGNE	2 837,00	2 170,38	
23196	SAINT-FRION	7 436,00	5 813,98	
23210	SAINT-MAIXANT	5 741,00	4 193,05	2 870,50
23211	SAINT-MARCA FRONGIER	11 477,00	8 641,80	
23212	SAINT-MARCA LOUBAUD	3 871,00	2 935,90	
23228	SAINT-PARDOUX-LE-NEUF	5 373,00	3 863,68	
23238	SAINT-QUENTIN-LA-CHABANNE	9 212,00	6 875,72	
23246	SAINT-SULPICE LES CHAMPS	8 748,00	6 563,94	
23249	SAINT-YRIEIX LA MONTAGNE	5 624,00	4 403,81	
23257	VALLIERE	19 193,00	14 461,59	
23264	VILLEDIEU (LA)	1 373,00	1 068,48	
23266	VILLETELLE (LA)	4 715,00	3 736,68	4 715,00
TOTAL		246 955,00	191 849,20	17 254,50

Pour 2023, il est proposé d'en revenir à la deuxième méthode avec répartition du versement à la majorité des 2/3 et un montant de 30% de la part Communes reversé à l'EPCI, ce qui aboutirait à un montant d'environ **238 791 €**.

Les budgets annexes

Budget GEMAPI

Le budget annexe GEMAPI a bouclé sa première année avec un excédent de fonctionnement et un excédent d'investissement. Cependant celui-ci va notamment servir à rembourser le budget principal de l'avance d'amorçage octroyée pour la gestion de la trésorerie.

On note que la gestion en comptes 45 opérations sous mandat, si elle est complexe, permet une meilleure lisibilité des opérations.

En dehors de quelques achats de mobilier matériel petits équipements et contrats de prestations de services, l'essentiel du budget GEMAPI concerne les opérations sous mandat en investissement et les frais de personnel, en fonctionnement. L'ensemble de ces dépenses est financé par des subventions importantes, la taxe GEMAPI (projetée à 42 000 €), et les excédents 2022.

L'activité 2023 porte sur l'achèvement techniques des programmations et le renouvellement des projets (diagnostic, restructuration, etc.).

Budget du SPANC

En dehors de quelques achats de mobilier matériel petits équipements et des frais du véhicule, l'essentiel du budget SPANC concerne les frais de personnel, les missions de contrôles étant dorénavant totalement assumées en régie. L'ensemble de ces dépenses est financé par la redevance d'assainissement, les quelques excédents 2022 et en investissement par les amortissements.

Est prévu le renforcement de l'équipe à 1,25 ETP sur l'année 2023 en vue de renforcer l'activité de la régie, notamment sur la réalisation des contrôles périodiques sur lesquels un retard a été accumulé ainsi qu'un travail sur l'optimisation du service.

Budget des Zones d'Activités Économiques (ZAE)

Le budget annexe des Zones d'activités Économiques n'a connu aucune modification en 2022. Il reste donc durablement déficitaire. Cependant, une promesse de vente est en cours sur le dernier lot de la zone Ouest.

Il est envisagé des frais de géomètre afin de rendre plus facile la vente des terrains. Il est nécessaire d'enclencher des ventes afin d'envisager d'autres investissements, mais aussi de rembourser le budget principal de l'avance octroyée au budget annexe en 2018.